

LE CONGRÈS DE 1909

Compte rendu sténographique

LA MANIFESTATION DU SAMEDI 29 MAI 1909

(SUITE)

DISCOURS DE M. VICTOR BASCH

(Suite)

L'impression que produisit Dreyfus, non seulement à ses adversaires, mais à un assez grand nombre de partisans de sa cause, ne fut pas une impression de sympathie. Nous sommes tellement nourris de littérature et surtout de littérature dramatique qu'il nous est difficile d'envisager les choses autrement que sous l'aspect dramatique. Tous, plus ou moins, nous avons imaginé Dreyfus comme un héros de drame ou de mélodrame. Pour les uns, il allait, comme un personnage de d'Ennery, parler longuement des tortures qu'il avait endurées, de la double boucle, de ses nuits de fièvre, de ses journées de délire et alors un immense attendrissement aurait ébranlé l'âme du public et des juges. Et il est certain que toutes les fois qu'allusion était faite aux souffrances physiques que Dreyfus avait subies, l'on voyait passer sur la figure impassible de ses juges de grands frissons de pitié. Mais Dreyfus ne parla pas de ses souffrances et ne voulut pas que ses défenseurs en parlissent. Sûr de son innocence, ce n'est pas à la compassion de ses juges, mais à leur justice qu'il voulut que fût fait appel. La pudeur de son orgueil était visiblement froissée à

voir étalées, aux yeux de tous, les plaies de son corps et de son âme... D'autres en avaient fait un héros romantique, un Hernani, un Mounet-Sully. Ils l'eussent voulu tumultueux, gesticulant, déclamant. Et il est certain que, s'il avait été tel, il aurait agi puissamment sur les fibres du public et des juges. Si, au moment où le général Mercier, à la fin de sa déposition, s'adressa à lui pour lui dire que, s'il le croyait innocent, il serait heureux de le proclamer, si, à ce moment, Dreyfus lui avait sauté à la gorge, s'il avait protesté avec...

M. Fernand Corcos. — Il a protesté, monsieur Basch. Je me souviens fort bien de ce qui s'est passé à ce moment. Le général Mercier a dit : « Et si je m'étais trompé en 1894, je serais le premier à le reconnaître, en me tournant vers vous, je dirais : je me suis trompé ». A ce moment, Dreyfus s'est levé brusquement et s'est écrié : « C'est ce que vous devriez dire, malheureux ! »

M. Victor Basch. — Oui, Dreyfus a protesté, mais il n'a pas dit : malheureux, et il a protesté sans violence et de cette voix sans timbre qui faisait dire à un grand acteur qui assistait à cette scène tragique : « Ah ! le misérable ! Si c'était moi qui avais dit cela, toute la salle et tous les juges sangloteraient ». Mais, Dreyfus n'était acteur à aucun degré. Ce n'était pas un impulsif, un déclamateur, un méridional à la voix chantante et au geste théâtral. C'était un Alsacien, un peu lourd, un peu gauche, un peu timide, un homme de l'Est, ne sachant pas extérioriser ses sentiments et ne voulant pas les extérioriser, par orgueil et par pudeur. Durant ce long procès, où ses nerfs, affaiblis au point qu'on craignait au début de chaque audience qu'il ne pût aller jusqu'au bout, furent soumis à une épreuve surhumaine, on ne l'a vu pleurer qu'une seule fois. C'est le tempérament de Dreyfus que le public, que probablement ses juges n'ont pas compris. C'est lui qui explique qu'il y a eu, pendant le procès, chez certains partisans de Dreyfus, comme une déception sentimentale. Jamais auteur avisé, il y a longtemps qu'on l'a dit, ne choisira un stoïcien comme héros d'un drame. Dans le grand drame de l'Affaire, le hasard qui, par ailleurs, l'a si miraculeusement machiné, a commis cette erreur. Dreyfus avait une âme de stoïcien. Au lieu de s'abandonner ou de réagir théâtralement, il a tendu toutes les énergies de son corps et de son âme pour se replier sur lui-même, pour rester maître de ses gestes et de ses paroles...

Tel était, tel m'apparaissait le héros du drame. Quant au drame lui-même, il fut prodigieux. Avec cette conscience un peu stupide qui caractérise les universitaires, j'ai relu, avant de venir ici, les trois volumes du procès de Rennes. Ce n'est pas pour faire de la réclame à un ouvrage qu'a édité la Ligue des Droits de l'Homme, mais, vraiment, c'est un livre extraordinaire. Comment résumer en quelques mots ces milliers de pages ?

Au moment où l'Affaire était évoquée de nouveau, à Rennes, elle était, débarrassée de tous les incidents parasites qui s'étaient greffés sur elle, d'une extrême simplicité. En quoi consistait-elle ? En 1894, avait été intercepté, à l'ambassade d'Allemagne, par notre service d'informations, un bordereau dans lequel un inconnu annonçait à l'attaché militaire de cette ambassade l'envoi d'un certain nombre de documents. On inféra de la nature de ces documents que cette lettre ne pouvait émaner que d'un officier d'artillerie ayant été attaché à l'Etat-major de l'armée. On fit des recherches au ministère de la guerre, on compara des écritures et l'on tomba sur une écriture qui, à première vue, offrait d'indéniables analogies avec celle du bordereau. Cette écriture appartenait au capitaine Dreyfus. Une fois les soupçons fixés sur cet officier, sa condamnation était certaine. Il eut beau se défendre avec la dernière énergie. Il eut beau apparaître avec la plus aveuglante clarté qu'aucun mobile ne pouvait expliquer l'atroce crime : Dreyfus était riche, de mœurs régulières et d'une famille où le patriotisme le plus exalté était de tradition. Mais il était juif et l'antisémitisme avait envahi le ministère de la guerre et surtout ce bureau de statistique dont le chef était le colonel Sandherr. De plus, des indiscretions avaient été commises, l'éveil avait été donné à la presse antisémite, il fallait un coupable et les menaces les moins déguisées furent lancées contre le général Mercier pour qu'il ne laissât pas échapper celui qu'il avait sous la main. Après avoir tergiversé pendant un court moment, le général Mercier céda, l'instruction fut confiée au commandant du Paty de Clam, et, comme on craignit que le bordereau ne parût pas aux juges militaires une preuve de culpabilité absolument convaincante, le ministre fit communiquer au conseil de guerre un certain nombre de pièces dont la défense n'eut pas connaissance et qui, d'ailleurs, comme il fut montré plus tard, ne s'appliquaient nullement à Dreyfus. Néan-

moins, grâce surtout à la théâtrale déposition du commandant Henry, Dreyfus fut condamné, dégradé et envoyé à l'île du Diable sans que personne, sauf les membres de sa famille, ne doutât de sa culpabilité.

Or, en 1897, le lieutenant-colonel Picquart, chef du bureau des renseignements, trouva, à la même source, une carte-télégramme, le « petit bleu », adressé par le même attaché d'ambassade à un officier français, le commandant Esterhazy, et qui semblait révéler des relations suspectes. Le colonel Picquart fit faire des recherches et apprit que l'officier en question était perdu de dettes, s'occupait d'affaires véreuses et menait la vie la plus dissolue. Il se procura de son écriture et, immédiatement, il est frappé, non plus par des analogies, mais par l'identité absolue qu'offre cette écriture avec celle du bordereau. Il révèle sa découverte à ses chefs. On ne lui oppose aucune objection de principe, on ne lui objecte à aucun moment les aveux de Dreyfus, on lui recommande seulement de procéder avec prudence. Et vous savez, sans que j'aie à vous rappeler l'incroyable imbroglio de l'affaire Esterhazy, comment, malgré tous les obstacles opposés à la révélation de la vérité, malgré l'éloignement de Picquart, la collusion de l'Etat-major avec Esterhazy, l'acquiescement d'Esterhazy, la condamnation de Zola, l'emprisonnement et la mise en réforme du colonel Picquart, la vérité, l'irrésistible vérité finit par éclater après le suicide d'Henry, comment la Cour de Cassation, après la plus impartiale et la plus laborieuse enquête, avait, en dépit de la criminelle loi de dessaisissement, décidé la révision. D'une part, Dreyfus sur qui ne pèse plus aucun soupçon, dont l'écriture offre quelques légères analogies avec celle du bordereau, mais qui, de par toute sa vie, ne pouvait avoir accompli le forfait pour lequel il avait subi un martyre de cinq années. De l'autre, Esterhazy, dont l'écriture était identique à celle du bordereau, dont le papier habituel était le papier même du bordereau et qui, lui, vraiment, de par sa vie, de par ses mœurs, de par ses lettres à M^{me} de Boulancy, de par la haine furieuse qu'il professait pour sa patrie, était le traître prédestiné.

La question étant ainsi posée, que pouvait, que devait faire le conseil de guerre de Rennes ? L'un des deux. Ou bien confirmer purement et simplement le jugement de la cour de cassation et décider que l'écriture du bor-

dereau étant celle d'Esterhazy, le bordereau avait été écrit par lui et les documents annoncés livrés par lui. Ou bien — et c'est là une hypothèse qui a été émise, mais lâchement, hypocritement — que le bordereau avait été écrit par Esterhazy, mais que les documents dont l'envoi avait été annoncé avaient été livrés non pas par Esterhazy, mais par Dreyfus, devenu ainsi avec peut-être un ou plusieurs autres officiers, le complice du condottière. C'est dans les limites étroites de ce dilemme que la cour suprême avait enfermé les juges de Rennes.

Mais le conseil de guerre de Rennes dédaigna de tenir compte de l'arrêt de la cour suprême. Il voulut tout recommencer, tout réexaminer, tout révoquer. C'est à la fois l'affaire Dreyfus, l'affaire Esterhazy, l'affaire Picquart et, avant tout, l'affaire Mercier qui furent jugées. Nous revîmes les cinq ministres de la guerre et nous réentendîmes leur solennelle et vaine affirmation de culpabilité. Nous vîmes réapparaître la misérable légende des aveux que l'on espéra rendre plus vraisemblable en la revêtant en quelque sorte de tous les uniformes de l'armée française. Nous réassistâmes à la parade des démonstrations délirantes de Bertillon. Et nous eûmes, comme nouveauté, le tragique duel du général Mercier et du commandant Freystatter. Ce fut un véritable drame shakespearien avec son mélange de pathétique et de comique, avec son cortège de scélérats surhumains, de lamentables victimes et de bouffons...

Quand on relit aujourd'hui ces débats de sang-froid on est stupéfait du défi à toute méthode scientifique qu'ils révèlent. En quoi consiste la tactique des généraux? Qu'y a-t-il dans les interminables dépositions des Mercier, des Roget, des Cuignet? Rien, si ce n'est l'affirmation que les pièces dont le bordereau annonce l'envoi *auraient pu* être fournies par Dreyfus. Or, rappelez-le vous bien, ces pièces on ne les possédait pas, on ne les posséda pas encore à l'heure qu'il est, puisque le conseil s'est refusé à les demander à l'Allemagne et s'est refusé également à faire comparaître les attachés militaires qui auraient pu le renseigner. Le bordereau se bornait à promettre des documents relatifs au frein hydraulique du 120, aux troupes de couverture, à la modification des formations de l'artillerie, à Madagascar, aux projets de manuels de tir. C'est une simple énumération, sans une date, sans une indication sur la nature des pièces sans aucune

preuve même que les pièces annoncées sont arrivées à destination. On ne sait s'il s'agit du 120 court ou du 120 long, on ne sait si le terme de frein hydraulique n'a pas été mis pour un autre, on ne sait de quelle note de Madagascar il peut être question, on ne sait même pas d'une façon certaine à quel moment le bordereau est arrivé au ministère, puisque l'état-major a donné successivement deux dates différentes. On ne sait rien, si ce n'est qu'un inconnu promet l'envoi de ces documents. Et c'est de ce néant que l'on tente de tirer des certitudes, c'est à cette nuit que l'on essaye d'arracher des rayons de lumière pour éclairer la culpabilité d'un homme, pour le charger du plus abominable de tous les forfaits! C'est un problème dont toutes les données sont inconnues! Et l'on prétend le résoudre et le résoudre aux dépens de l'honneur d'un officier contre lequel on ne peut alléguer aucune preuve, aucun commencement de preuve. L'on demeure confondu devant tant de légèreté et tant de scélératesse!

On a dit que Dreyfus s'est mal défendu et qu'on l'a mal défendu. Mais comment se défendre contre un raisonnement du genre de celui-ci : des documents ont été livrés, il est impossible de déterminer exactement sur quoi ils portent, mais il n'est *pas impossible* que ce soit Dreyfus qui les ait livrés, puisqu'il a passé dans les différents bureaux de l'état-major — comme d'ailleurs tous les autres stagiaires — puisqu'il était curieux de s'instruire, qu'il avait une mémoire excellente et était fort intelligent. Que pouvait répondre Dreyfus si ce n'est ce qu'il a répondu : « dans ces conditions, rien n'est impossible ». Il avait beau se tordre sous l'avalanche de ces paralogismes dont souffrait visiblement, autant que son cœur ulcéré, sa raison droite, lui ne pouvait que nier. C'était à l'accusation d'opérer une preuve impossible.

Et cependant qu'il se tordait de douleur impuissante, les témoins, sans un frisson de remords, quelques-uns avec des cris de rage, d'autres avec la plus impassible cruauté, défilaient le chapelet de leurs monstrueux sophismes. Parmi tous, c'est le général Mercier qui fut le plus implacable. Je me rappellerai toujours le mélange d'horreur et d'admiration avec lequel j'ai écouté sa longue déposition. Il m'inspirait, cet homme, une répugnance physique et morale profondes. Il était d'une laideur impressionnante, avec ces lourdes poches sous ses yeux bridés qui lui donnaient à la fois l'apparence d'une vieille

femme et d'un Japonais. Et je savais que tout ce qu'il disait était mensonge. Et lorsqu'il adressa à Dreyfus sa fameuse apostrophe, je croyais entendre Iago s'amusant à déchirer le cœur d'Othello. Et cependant, quelle netteté de parole, quelle autorité du geste, quelle maîtrise dans la dialectique, quelle hauteur dédaigneuse dans la réplique ! On sentait que c'était là un chef et je me rappelais que quelques-uns de ses adversaires passionnés avaient affirmé qu'il avait été le seul ministre de la guerre vraiment républicain que nous eussions eu jusqu'alors. C'était lui qui, manifestement, menait la bataille, entraînait les défaillants, provoquait les témoignages, envoyait des estafettes aux hésitants, disposait, grâce à d'in vraisemblables complicités, de documents secrets, c'est lui, et non le président, qui dirigeait véritablement les débats, et qui les dirigeait comme une manœuvre d'artillerie. Auprès de lui, tous ses complices ne paraissaient que des comparses. Voici le général Billot, se targuant de sa loyauté, s'affirmant l'incarnation de la bravoure et de l'honneur de l'armée, ne parlant de lui-même, avec une sorte de respect, qu'à la troisième personne, avouant que l'affaire lui avait causé des nuits d'insomnie, nuits d'insomnie après lesquelles il avait tout de même laissé Dreyfus à l'île du Diable. Puis le général Boisdeffre, à la longue tête chevaline, aux yeux qui se détournaient quand on le regardait, errant comme une âme en peine dans le préau du lycée, comme si sa conscience avait à supporter un trop lourd fardeau. Et à côté de lui, le général Gonse, plus surnois, plus souple, recevant, sans sourciller, le vibrant démenti de Painlevé, ayant l'air, lui, de se sentir à l'aise dans cette atmosphère de mensonges. Et Cavaignac, tête de mathématicien fanatique, qui, parti de fausses prémisses, en avait tiré inlassablement la même conclusion fautive, en dépit de l'évidence, en dépit de son propre intérêt. Et le général Roget, orateur disert et joli, plastronnant pour la galerie, véritable mouche du coche de ce procès. Et Cuignet, le plus acharné, le plus haïssable de tous, dont les regards vomissaient la haine et les paroles l'injure, et qui se montra si odieusement agressif que ses amis eux-mêmes semblaient le désavouer. Et tant d'autres que je voudrais oublier et que je ne peux pas oublier... C'est avec un sentiment de véritable douleur physique que je me rappelle surtout les dépositions de ces jeunes officiers, camarades de Dreyfus, qui venaient raconter d'anodines confi-

dences que celui-ci leur avait faites dans l'intimité et dont ils prétendaient tirer maintenant des preuves de culpabilité. Il y avait quelque chose qui se révoltait, même dans le cœur de nombre de nos adversaires, contre ces lâches dénonciations...

Voilà l'armée des anti-dreyfusards. Nous avions la nôtre et, certes, elle valait la leur. Les deux avocats d'abord. Demange : la loyauté, la bonté, la finesse. Il n'était pas, politiquement, du bord des dreyfusards. Mais, en 1894, il avait été convaincu de l'innocence de son client et il l'avait affirmée inlassablement et avait fini par convaincre des hommes comme Paul de Cassagnac. Sa plaidoirie a été discutée — qu'est-ce qui ne peut être discuté? — mais qui contestera qu'elle est toute chaude d'humanité, de tendresse et de pitié. (*Applaudissements*). Et, à côté de lui, Labori. Ah! je le revois en ce moment, tel qu'il fut amené au Gros-Chêne, après l'attentat. Il était étendu sur une civière, tout couvert de linges blancs. Qu'il était grand et qu'il était beau! C'était le Siegfried des Nibelungen, et il me semblait entendre, en voyant s'avancer, dans la nuit, le funèbre cortège, la sublime Marche du *Crépuscule*. Lorsqu'il se releva et alla héroïquement... (*Rumeurs*). Citoyens, j'oublie tout ce qui s'est passé depuis le procès, tout ce qui se dit en ce moment à la Chambre, je suis en 1899... (*Mouvement et applaudissements*) lorsqu'il se releva et alla à sa tâche, il était sans doute terriblement fatigué. Après le procès Zola, il avait traversé une typhoïde grave et voici qu'il avait failli être tué et ne savait pas si la balle qu'il portait en lui l'épargnerait. Et, cependant, il a eu des interrogatoires admirables où s'est révélé toute la fougue, toute la puissance de son tempérament. Car, ce n'est pas comme cerveau spéculatif, c'est comme tempérament d'une extraordinaire puissance que vaut Labori. Aux deux grands avocats de Dreyfus s'en était joint un troisième — Ludovic Trarieux — et sa plaidoirie — car c'en fut une — fut l'un des épisodes les plus émouvants de ce procès. Un homme qui a le droit d'être difficile en fait d'éloquence, Jaurès, a dit que l'impression oratoire la plus forte qu'il eût éprouvée a été celle qu'il a ressentie en entendant le témoignage de Trarieux. Oui, ce furent des heures inoubliables que celles où le cœur de ce grand honnête homme qu'on avait vilipendé, qu'on avait couvert de boue, qu'on avait accusé d'être à la tête du syndicat de trahison, se débonda,

éclata, où il dit, où il cria ce qui lui apparaissait comme la vérité avec une telle abondance de preuves, avec une telle hauteur de sentiments et avec un accent si irrésistible que ce n'est pas seulement des yeux de nos amis, mais des yeux des juges, que nous avons vu jaillir des larmes (*Vifs applaudissements*). Et à côté de Trarieux se dressa le colonel, notre colonel, notre héros, vers lequel, lorsqu'il se leva pour aller témoigner, s'élançaient nos cœurs, avec de chaudes effluves d'admiration enthousiaste (*Mouvement*). — Nous sommes en 1899, citoyens. — Celui-là n'avait pas seulement eu des heures, mais des années d'héroïsme. Toujours, je me rappellerai le beau mouvement de grâce juvénile avec lequel il monta vers l'estrade des témoins et je me rappellerai aussi sa première déposition, si claire, d'une si belle ordonnance, d'une conviction si tranquille et si sûre. Et nous avions encore d'autres témoins militaires et civils dont nous avons le droit d'être fiers. Freystatter, un Alsacien encore, dont chacune des paroles lentes, graves, martelées, tombaient comme une massue sur la tête du général Mercier. Et Hartmann, fin, nerveux, trépidant, si admirablement maître de son sujet, mais que l'on empêcha de dire tout ce qu'il avait à dire, Carvalho, Bernheim... Et toute notre phalange d'experts, la couronne de la science française, qu'on avait mobilisée contre la folie de Bertillon : Paul Meyer, Giry, Molinier, Louis Havet dont le témoignage grammatical a été l'un des réquisitoires les plus foudroyants qui aient jamais été prononcés contre Esterhazy. Tous, et ceux qui sont morts et ceux qui ne sont plus des nôtres, ils vivent dans notre souvenir et dans notre reconnaissance. (*Applaudissements*).

Comment est-il possible qu'une armée comme celle ci ait été vaincue ? Cela devient compréhensible lorsqu'on y réfléchit. Représentez-vous l'état d'esprit de ces juges. Sans doute, on ne leur avait pas apporté des preuves. Mais on avait affirmé péremptoirement la culpabilité de l'accusé. Et ceux qui l'affirmaient c'étaient des ministres de la guerre, l'ancien chef et l'ancien sous-chef de l'état-major, des généraux sans nombre, des supérieurs, des hommes que les juges avaient l'habitude de respecter, dans lesquels ils voyaient l'incarnation de l'honneur et de la vérité. Quel intérêt, devaient-ils se dire, avaient tous ces hommes pour s'acharner sur ce malheureux qui ne pouvait pas se défendre et qui, sous la houle des

accusations qui déferlaient contre sa tête, ne savait que la secouer dans un geste de tragique dénégation. On comprenait encore que le général Mercier, qui était responsable de l'instruction et de la condamnation, défendit son œuvre. Mais Cavaignac, mais le général Roget, Chanoine, tant d'autres, qui n'avaient pas eu affaire à Dreyfus, qui n'étaient compromis dans aucun des crimes qui s'étaient greffés sur l'affaire ! Pourquoi auraient-ils souillé leur âme d'un mensonge ? Pourquoi auraient-ils poussé à la condamnation d'un innocent qui avait expié pendant des années, par les pires tortures, le crime d'un autre ? Pourquoi tous ces hommes n'auraient-ils pas été heureux de venir déclarer que le traître s'appelait Esterhazy et non pas Dreyfus ?

Ah, citoyens, cette question, il n'y a pas que les juges militaires qui se la soient posée. Pendant des années, nous avons été plusieurs à chercher à la résoudre. Quelques-uns d'entre nous ont cru et croient encore pouvoir la résoudre de la façon que voici. Le véritable traître, ce n'était pas Esterhazy. Esterhazy était un voleur, un escroc, un bandit, qui, de son propre fonds, ne pouvait livrer que des documents sans valeur véritable. Seulement, il était l'intermédiaire d'un autre coupable, du vrai traître, d'un homme si haut placé que, si sa trahison avait été dévoilée, un discrédit immense serait tombé sur l'armée française. C'est parce que l'état-major savait la vérité, qu'il est entré en rapports avec Esterhazy, qu'il l'a protégé, qu'il lui a fourni des pièces secrètes, qu'il l'a fait acquitter, qu'il l'a renté. C'est avec le nom de ce « grand seigneur » comme disait le général Deloye, qu'Esterhazy a fait chanter les ministres et les généraux. Et, sans doute, il était lamentable que l'innocent souffrit. Mais il valait encore mieux savoir Dreyfus à l'île du Diable que de déshonorer la France ! (*Mouvement*).

Voilà l'une des réponses que se sont faites ceux qui ont cherché à comprendre. Il en est une autre, moins dramatique, plus simple et probablement plus vraie. Il y a quelque temps, je me suis occupé d'un sous-officier à qui l'on avait promis de l'inscrire sur le tableau d'avancement, qui n'y avait pas vu figurer son nom et qui était convaincu qu'une erreur matérielle avait été commise dans son corps d'armée. Je me suis adressé à un officier supérieur appartenant au ministère de la guerre. Je lui ai exposé l'affaire. Mon interlocuteur fit faire des recher-

ches et me répondit, au bout d'un certain temps, dans les termes suivants : « Il est possible qu'il y ait à la base, c'est-à-dire au corps d'armée, une erreur matérielle... Mais, ici (au ministère), rien à faire pour cette raison excellente que le tableau une fois établi, — *par principe*, — (c'est mon correspondant qui souligne) on ne confesse jamais une erreur dont la reconnaissance pourrait faire croire qu'on n'a opéré ni avec soin, ni avec justice ». Pesez, je vous prie, chaque terme de cette lettre qui émane d'un officier très cultivé et, je crois, de haute conscience. *Au ministère de la guerre, par principe, on ne confesse jamais une erreur dont la reconnaissance pourrait faire croire qu'on n'a opéré ni avec soin, ni avec justice.* Lorsque j'ai lu et relu cette lettre, je me suis dit que toutes nos investigations avaient été vaines et toutes nos hypothèses du roman. Une erreur initiale avait été commise, et dans cette grande affaire comme dans la toute petite affaire dont je m'étais occupé, *par principe*, pour ne pas entamer le prestige de l'armée, on n'a pas voulu confesser l'erreur, au risque de sacrifier la vie d'un innocent. Voilà, vraisemblablement, toute l'affaire Dreyfus. (*Applaudissements*).

Les juges du conseil de guerre de Rennes, sans en avoir conscience peut-être, partageaient cet état d'esprit. En tout cas, entre la parole de leurs ministres et de leurs généraux et celle d'un certain nombre de militaires plus ou moins compromis à leurs yeux et de beaucoup de civils qui leur paraissaient se mêler d'une affaire qui ne les regardait pas, la majorité n'hésita point. D'ailleurs, surtout vers la fin des débats, il semblait que la personne de Dreyfus fût complètement oubliée. C'est par acquit de conscience que le président s'adressait à lui pour lui demander s'il avait quelque chose à opposer aux témoignages qui venaient d'être portés. Et c'est presque mécaniquement que l'accusé, la plupart du temps, répondait négativement. Il apparaissait clairement que le débat avait dépassé infiniment la personne de Dreyfus. Dreyfus symbolisait et incarnait aux yeux des juges l'armée antidreyfusarde, telle que la représentaient, tous les jours, sous les couleurs les plus odieusement mensongères, les journaux où ils s'inspiraient. On le rendait coupable de la grande lutte qui s'était engagée sur son nom et à laquelle il était resté complètement étranger. Le duel n'était plus entre Dreyfus et le ministère public. Il n'était

même plus entre Dreyfus et Mercier, bien que l'acquiescement du premier eût fatalement entraîné la condamnation tout au moins morale, du second. Le duel était engagé entre l'armée et ceux dont on prétendait qu'ils rêvaient de la détruire. Est-il étonnant, que des officiers se soient décidés en faveur de l'armée !...

A mesure que s'étaient déroulés les débats et que l'on avait vu les généraux s'emparer de leur direction et les juges s'intéresser passionnément aux folies mensongères débitées par un aventurier serbe et aux élucubrations dilatoires de Bertillon, les plus optimistes de nos amis avaient senti fléchir leur confiance. Lorsque se leva le dernier jour du procès, lorsque, dans sa réplique à la plaidoirie de M^r Demange, le commandant Carrière engagea les juges à condamner même sans preuves et que ceux-ci se furent retirés pour délibérer, il flottait sur cette salle des fêtes une lourde buée de désespérance. Je vous ai parlé de l'angoisse qui avait pesé sur nous lors de la première audience. Qu'était-elle auprès de celle qui maintenant, étreignait nos âmes ? Nous étions sûrs de la défaite, sans pouvoir cependant, tout au fond de nous renoncer à espérer contre tout espoir. Un seul homme, avec peut-être Mathias Morhardt, avait gardé toute sa seraine assurance. Les yeux illuminés d'une foi invincible, Bernard Lazare circulait entre les groupes silencieux et nous criait : « il sera acquitté à l'unanimité ». Lorsque, enfin, nous vîmes réapparaître le conseil, nous étions fixés avant que le président eût ouvert la bouche. Il était cinq heures, lorsque nous sortîmes du Lycée. La ville avait un aspect sinistre. Tous les volets des maisons étaient mi-clos et il nous semblait voir luire, dans les interstices, des yeux chargés de haine et de meurtre. Une visite, une cruelle visite à Madame Dreyfus, puis tout le monde partit et ce fut fini... (*Mouvement*).

Dix ans se sont écoulés depuis, et, ce que la plupart de nous n'avaient pas osé espérer, s'est réalisé. J'étais convaincu, pour mon compte, que l'on attendrait la mort de tous les protagonistes, la mort de Mercier, de Boisdeffre et de Dreyfus surtout, pour proclamer son innocence. Waldeck-Rousseau, qui fut un grand politique, trouva une solution plus élégante et plus rapide que la mort : l'amnistie, cette amnistie qui a été une sorte de mort de la grande, de la vraie affaire Dreyfus (*Mouvement*). Et il avait très bien raisonné, puisque, quelques années après

la sec
l'ines
lui
coré
Picqu
veme
minis
énerg
sa fav
camp
seil. (C
étonn
rait p
le dix
fête d
tous
n'est
cours
ceau
haran
Georg
devra
Comit
avait
appl
Con
seulen
avec l
du C
Droits
sont é
amis
grand
laquel
Pour
sentin
peu d
tend-
l'Affa
écarté
dateu
aurait
ment
de lui

la seconde condamnation, dans le calme le plus absolu, l'inspéré s'est accompli. Dreyfus a été réhabilité, on lui a rendu son épée, on l'a nommé commandant et décoré de la légion d'honneur. Et le lieutenant-colonel Picquart a été, lui aussi, réintégré et est devenu successivement général de brigade, général de division et enfin, ministre de la guerre. Et l'un des défenseurs les plus énergiques de Dreyfus, l'un de ceux qui avaient mené en sa faveur l'une des plus virulentes et des plus éloquents campagnes, Georges Clemenceau, est président du conseil. (*Cris de hou. hou*). Qui de vous eût osé prévoir cette étonnante péripétie ? Et qui de nous, l'ayant prévue, n'aurait pas prévu pour ce Congrès, destiné à commémorer le dixième anniversaire du procès de Rennes, une grande fête d'union et de triomphe à laquelle eussent participé tous les hommes qui avaient préparé la victoire ? Ce n'est pas moi qui aurais dû vous faire le mauvais discours que vous venez d'entendre. C'est Georges Clemenceau qui, de son beau baryton chantant, aurait dû vous haranguer. Et à côté de lui, nous devrions apercevoir Georges Picquart, le témoin héroïque. Et autour d'eux devrait se dresser, tout entier, indissolublement uni, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme qui avait mené si vaillamment la grande bataille. (*Vifs applaudissements*).

Combien nous sommes loin de cette apothéose ! Non seulement, nous ne sommes plus fraternellement unis avec le virulent polémiste de *Aurore* et avec le prisonnier du Cherche-Midi. Mais, au sein même de la Ligue des Droits de l'Homme, au cœur même du Comité Central, se sont élevés de graves désaccords et quelques-uns de nos amis les plus anciens et les plus chers ont quitté cette grande Association qu'ils avaient contribué à fonder et à laquelle il avaient rendu de si signalés services.

Pourquoi nous ont-ils quittés ? D'où viennent ces dissentiments auxquels la presse qui, d'habitude, parle si peu de nous, fait une si large publicité ? De ce que, pendant l'Affaire, a fait si admirablement son devoir, se serait écartée de la voie où l'avaient engagée ses premiers fondateurs. Après l'Affaire, la Ligue des Droits de l'Homme aurait dû, ou bien se dissoudre purement et simplement — fondée pour l'Affaire, elle n'avait aucune raison de lui survivre — ou bien, elle aurait dû se fondre dans

les groupements politiques existants — modérés seraient allés aux modérés, radicaux aux radicaux et socialistes aux socialistes, — ou bien enfin, elle aurait dû se borner strictement à son rôle d'organisation judiciaire et ne s'occuper que de redresser des injustices ou des illégalités dont pourraient être victimes des particuliers. C'est parce que la Ligue des Droits de l'Homme ne s'en est pas tenue à ce programme, c'est parce qu'elle a fait de la politique et qu'elle s'est engagée dans les grandes luttes qui déchirent la démocratie, qu'elle a forfait à son idéal et que se sont détachés d'elle tant de ses amis anciens.

Des voix plus autorisées que la mienne vous disent, citoyennes et citoyens, dans les débats qui vont s'engager dès demain au Congrès, si ces griefs sont justifiés. Laissez-moi seulement vous dire ceci. Oui, nous avons cru que la Ligue des Droits de l'Homme ne devait pas se dissoudre, ni se fondre dans des groupements politiques, ni même se borner à ne défendre que des causes particulières. Sans doute, l'organisation judiciaire que nos amis dissidents voudraient que fût la Ligue des Droits de l'Homme, la Ligue des Droits de l'Homme l'est restée et les milliers et les milliers d'interventions qui constituent sa vie quotidienne en témoignent avec une suffisante éloquence. Mais était-il vraiment possible, était-il vraiment digne de la Ligue des Droits de l'Homme de se tenir à des causes particulières et de se refuser à tirer de ces causes particulières les conclusions générales qu'elles comportent ? Est-ce que vraiment les fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme — parmi lesquels il faudrait tout de même songer à compter Francis de Pressensé et Mathias Morhardt — est-ce que Trarieux s'est tenu strictement à l'Affaire et s'est interdit de généraliser et de lutter, non seulement pour des personnes, mais pour des principes et à intervenir dans les grands débats qui agitaient le pays, c'est-à-dire à faire de la politique ? Qui d'entre ceux qui ont suivi l'action de Trarieux, qui ont lu ses lettres et ses discours, oseraient le soutenir ? Sans doute, si faire de la politique consiste à intervenir dans les questions de personnes, dans la cuisine électorale, dans les querelles de clochers, la Ligue des Droits de l'Homme s'en détourne avec horreur. Mais si faire de la politique consiste à tirer de cas isolés des conclusions générales, si c'est aller de l'injustice et de l'illégalité particulières aux causes profondes de cette illégalité et de cette injustice,

à lutter non seulement pour des personnes lésées mais pour des principes violés, sans se soucier si ceux qui les violent sont d'anciens compagnons d'armes, alors la Ligue des Droits de l'Homme fait de la politique, et fera de la politique. Elle prétend ne pas vivre de la vie humble et restreinte à laquelle on voudrait la condamner. Elle a voulu vivre dangereusement, selon la belle parole nietzschéenne. Quand elle s'est trouvée en face de ces graves et complexes problèmes que la démocratie, douloureusement et laborieusement, tente de résoudre, en face du problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat, des rapports de l'Etat avec ses fonctionnaires et tant d'autres analogues, la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas reculé, mais en a abordé courageusement l'examen. Elle a cru de son honneur de marcher à la tête de la démocratie française et d'en être la conscience. Elle s'est jetée dans la grande bataille des idées avec la même fougue avec laquelle elle est allée à l'Affaire Dreyfus. Elle a cru que son devoir était de faire vivre cette Déclaration des Droits de l'Homme qui est sa Charte. Elle a cru que les mots de liberté, d'égalité et de fraternité ne devaient pas seulement être inscrits sur notre drapeau, mais que, par notre inlassable effort, nous devions en faire une réalité. Elle a cru qu'elle se devait de défendre la liberté individuelle dans toute son étendue, et de la réclamer pour tous les citoyens, fussent-ils attachés au service de l'Etat. Elle a cru — selon une admirable parole que notre maître et ami Ferdinand Buisson a été le premier à prononcer, mais qui, spontanément avait jailli des lèvres de tous les vrais Ligueurs — elle a cru que, tant qu'il y aurait une seule victime de l'iniquité sociale, le procès de Rennes devait être revisé, l'affaire Dreyfus n'était pas terminée !
(Vifs applaudissements et acclamations prolongées).

DISCOURS DE M. PIERRE QUILLARD

Mesdames, Citoyens,

Lorsque le Comité Central m'a fait l'honneur de me désigner pour parler après notre collègue et ami, Victor Basch, il avait apparemment ses raisons. C'est parce que je suis à Rennes une espèce de cheval de retour, — j'étais là aussi au moment du procès, — et puis parce qu'on se méfiait chez nous de cette conscience un peu

stupide des universitaires et des honnêtes gens qui fait que tout à l'heure Basch cherchait des excuses au Conseil de guerre de Rennes, et que Demange déclarait que le colonel Henry était un brave homme; ce que Basch n'aurait pas dit, je viens le dire au nom des Parisiens qui se trouvaient à Rennes au moment du procès et je vais vous parler, à vous gens de Rennes, des admirables Rennais (d'adoption quelquefois) qui ont sauvé à ce moment l'honneur de votre cité. (*Applaudissements*).

Et ceux-là, ils sont ici : il y a notre ami Sée, il y a notre ami Basch, tous les deux doublement suspects à ce moment parce qu'ils raisonnaient et parce qu'ils étaient juifs. (*Mouvements*). Mais oui... (*Applaudissements*)... puisqu'eux ne peuvent pas dire tout le dégoût que nous autres qui sommes par hasard nés chrétiens, nous ressentons pour cette chose immonde qu'on appelle l'antisémitisme et pour les gens qui le représentent, que ce soit à Rennes ou à Paris, qu'ils s'appellent Drumont ou les Camelots du Roi. (*Applaudissements*). C'est toujours la même chose sous des aspects différents. Basch ne pouvait pas rappeler les dangers que couraient ici nos amis, mais ils couraient des dangers réels ; ils furent en péril de mort même avant le procès et vous vous souvenez du jour où les propres étudiants de Basch l'avaient défié de venir faire son cours à la Faculté. S'il n'était pas venu, ils auraient dit qu'avec la courdise habituelle aux intellectuels il s'était terré, et s'il venait et qu'on pût le supprimer, ce ne serait pas une mauvaise affaire, quand on est trois mille contre un. Il vint tout de même et ils étaient trois mille contre un. (*Applaudissements*).

Il y eut avec Basch deux autres hommes dont l'un seulement est ici qui risquèrent aussi leur vie, le citoyen Dottin que voici... (*Applaudissements*).

Cris. — Vive Dottin !

M. Pierre Quillard. — ...qui lui-même n'était peut-être pas absolument certain que le capitaine Dreyfus fut innocent, mais qui savait bien que Basch était un honnête homme et qui s'était donné à cette cause avec tout son cœur et toute sa générosité. Ce jour-là, les étudiants et les trois mille hommes ne vous ont pas jetés dans cette eau boueuse que nous voyions tout à l'heure, mais s'ils l'avaient pu faire, vous ne doutez pas qu'ils l'auraient fait avec le courage qui convient à de véritables défenseurs de l'armée. (*Rires*).

Comment êtes-vous arrivés à vivre dans ce temps-là? comment êtes-vous arrivés dans cette population hostile à vous défendre et à tenir tête? Oh! vos faibles mains d'universitaires et d'intellectuels n'auraient pas suffi. A ce moment, vous fréquentiez une maison que j'ai été visiter avec l'un d'entre vous; au moment du procès de Rennes, vous fréquentiez une maison du peuple qui s'appelle la Bourse du Travail; vous avez trouvé près du citoyen Bougot, vous avez trouvé des défenseurs aux mains rudes, si rudes que quand cinquante nationalistes se mettaient contre eux, c'étaient encore Bougot et ses camarades qui venaient à bout des cinquante nationalistes.

Il est bon, de ces souvenirs presque anecdotiques, de tirer un enseignement. A ce moment, nous autres, les intellectuels — moi aussi j'en suis peut-être un — nous avons contracté une alliance qui subsiste dans notre cœur pour quelques-uns, sinon pour tous, mais une alliance complète avec ces gens-là qui, eux, après tout auraient pu nous dire: Qu'est-ce que cela peut nous faire qu'un capitaine juif qui n'était pas obligé d'être capitaine... on est obligé d'être soldat, mais on n'est pas obligé d'être officier... qu'est-ce que cela peut nous faire que cet homme pourrisse à l'Île du Diable ou y retourne? Ils ont compris avec une délicatesse de cœur et de raison que des intellectuels de l'autre côté n'avaient pas, qu'il n'était pas bon même pour les prolétaires qu'un capitaine juif pourrisse à l'Île du Diable s'il ne devait pas y pourrir et ils sont venus à nous. Et maintenant c'est à ceux de nos collègues de la Ligue des Droits de l'Homme qui ont peut-être oublié ce temps où M. Trarieux et les plus modérés d'entre nous ne craignaient point de visiter les Bourses du Travail... (*Vifs applaudissements*)... C'est à ceux-là surtout que je dis que nous qui sommes des bourgeois, nous ne devons pas oublier cela et qu'actuellement nous avons une dette à payer partout où, comme le disait Basch tout à l'heure, il y a une affaire Dreyfus, où il y a une petite affaire Dreyfus dans les petits bagnes sociaux. (*Approbaton*).

Je sais bien qu'en vous disant cela, je ne trahis pas la pensée de ceux qui étaient à Rennes avec nous à ce moment, de ceux qui n'y étaient pas personnellement, comme Emile Zola à qui il n'était pas permis d'y être, de ceux qui n'y étaient pas comme notre président, Francis de Pressensé, à qui ce n'était point permis non plus parce

que vous le savez bien... et je regrette qu'il ne soit pas là parce qu'il parlerait beaucoup mieux que je ne peux le faire, mais je suis heureux aussi qu'il ne soit pas là parce que cela me permet de dire tout ce que nous pensons de lui... (*Approbation*). M. Francis de Pressensé qui ne pouvait être à Rennes, souffrait avec nous toute la douloureuse passion de Dreyfus qui a été, Basch vous la faisait revivre tout à l'heure, la douloureuse passion de tous ceux qui ont vécu ces heures douloureuses et magnifiques.

Et puis, il y a ceux qui étaient présents, il y a encore ces universitaires, il y avait ces hommes qui ont été nos maîtres ; il y avait Havet, il y avait Giry, Molinier qui sont morts de l'affaire. Ceux-là, s'ils étaient ici, ils seraient avec nous ; et si Trarieux était ici, il serait avec nous.

Vous connaissez la vieille parole grecque que ceux qui meurent jeunes sont aimés des dieux. Ceux-là ne sont pas morts tout jeunes ; ils ne s'en sont pas tous allés comme ce Bernard Lazare, comme cet homme admirable qu'on a trop oublié, à qui on n'a pas assez rendu justice, lui qui le premier a essayé de lever la pierre du tombeau. (*Applaudissements*). Ceux-là, nous devons peut-être après tout les féliciter au fond de notre cœur et de notre pensée de s'en être allés aimés des dieux, de s'en être allés en pleine lutte, en pleine bataille, dans l'espoir de la victoire et avant la victoire, parce que... oh ! les survivants, soyez tranquilles, je ne prononcerai pas de noms, je ne veux pas, je sais que nous sommes tous des hommes et par conséquent faillibles et qu'il n'est pas commode d'être trop longtemps des héros. . . Mais enfin, ceux-là, ils ont survécu, nous ne voulons pas, nous ne consentons pas à détruire, même s'ils la détruiraient eux-mêmes par leurs actes futurs ou présents, nous ne voulons pas détruire avec eux l'image magnifique que nous nous sommes formée d'eux, et s'ils se trompent, je ne dis pas que nous les blâmerons, nous les plaindrons plutôt. Ils seront, ils sont peut-être de ceux dont il est parlé dans l'Évangile, et que voulez-vous, les paroles religieuses nous remontent aux lèvres, même à ceux d'entre nous qui sont le plus loin de toute religion, parce que, ce que nous faisons ici, c'est quelque chose comme une cérémonie expiatoire, ceux-là dont je vous parlais, c'est d'eux qu'il a été dit : *recuperunt mercedem suam*. Ils ont reçu leur salaire. Nous

ne voulons pas recevoir notre salaire, parce qu'il y a des choses qu'on ne peut pas payer. (*Applaudissements*). Nous ne voulons pas recevoir notre salaire, ni ici ni ailleurs.

Il y a encore une autre parole : « Bienheureux ceux qui ont souffert de l'injustice, car ils seront récompensés ». Nous ne voulons pas être récompensés, parce que notre soif de la justice est inextinguible et inapaisable et parce que jamais nous ne cesserons d'avoir soif tant que nous n'aurons pas toute la justice et toute la liberté. (*Vifs applaudissements*).

DISCOURS DE M. BOUGOT

Vice-président de la section de Rennes

Je ne croyais pas prendre la parole, ici, ce soir, mais un grand nombre de mes camarades ouvriers m'ont prié de venir parler en leur nom. Vous le savez, la section de Rennes comprend 600 membres ; sur les 600, il y a plus de 500 ouvriers. Or, ils se sont émus de la campagne qui se mène actuellement contre le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme. Dans beaucoup de sections, paraît-il, on proteste contre les interventions de la Ligue des Droits de l'Homme en faveur des postiers et le citoyen Francis de Pressensé est l'objet des plus violentes attaques ; on dit que la Ligue des Droits de l'Homme a outrepassé ses droits. Nous aussi, nous avons peur justement que la Ligue des Droits de l'Homme outre passe ses droits, mais en se mettant à la remorque d'un parti politique et surtout du parti politique au pouvoir, et si je suis ici ce soir c'est pour dénoncer ce danger et dire tout ce que peut penser un ouvrier de pareilles tendances.

Il y a dix ans, la question ne se serait pas posée. Quand nous avons constitué la Ligue des Droits de l'Homme, il n'était point question d'ambitions politiques à satisfaire ni dans un sens ni dans l'autre. Nous avions, il y a dix ans, un idéal beaucoup plus beau. Dottin vous l'a dit : nous luttions contre l'injustice et contre l'arbitraire. Il y a là un programme assez vaste pour pouvoir occuper toutes les bonnes volontés et toutes les initiatives des membres de la Ligue des Droits de l'Homme sans chercher autre chose. (*Applaudissements*).

Si maintenant un nouveau courant se dessine, cela vient tout simplement du succès de la Ligue des Droits de l'Homme. Il y a dix ans, nous étions une poignée. A Rennes, nous avons débuté à huit ou dix, je crois...

M. Basch. — Sept.

M. Bougot. — Et à ce moment tous ceux qui voulaient plaire au pouvoir ne venaient pas avec nous ; ils cherchaient leur voie ailleurs. (*Rires*). Or, la Ligue des Droits de l'Homme a grandi, puisque, je vous l'ai dit, de sept que nous étions en 1898, nous sommes six cents actuellement. Il en est venu un certain nombre parmi nous et il en vient encore qui malheureusement ne savent pas ce que c'est que la Ligue des Droits de l'Homme. Ils n'ont jamais lu la Déclaration des Droits de l'Homme qui constitue en somme notre seul statut et pour laquelle, si nous voulons que l'idéal qu'elle proclame devienne une réalité, nous aurons encore à lutter, et pendant long temps.

Une voix. — Il y a du chemin à faire.

M. Bougot. — Oui, parmi ceux qui sont venus à nous à l'heure où le péril était passé, il y en avait beaucoup qui ignoraient ce que c'était que la Ligue des Droits de l'Homme et, qui ne voulaient pas le savoir ; ils s'imaginaient pouvoir faire des sections de la Ligue des Droits de l'Homme autant de comités politiques aidant leurs ambitions au besoin.

Ce n'était pas là notre but. On l'a vu dernièrement ; on nous a accusés, à la section de Rennes, de ne pas être suffisamment anticléricaux ; on nous a dit : vous n'êtes point avancés, vous n'êtes point anticléricaux. Eh bien, dans la Ligue des Droits de l'Homme, on réclame la liberté de conscience pour tout le monde. (*Applaudissements*). Dans la Déclaration des Droits de l'Homme, on dit que nul ne peut être inquiété pour ses opinions, — fussent-elles syndicalistes. (*Applaudissements*). Nous n'avons pas à la Ligue des Droits de l'Homme à être anticléricaux ou progressistes, ou modérés, ou socialistes, ou anarchistes. Dans la Ligue des Droits de l'Homme, les questions de parti doivent rester à la porte. (*Approbatton générale*).

Or, ceux qui reprochent au Comité Central son intervention dans l'affaire des postiers considèrent évidemment que la théorie syndicaliste est une théorie subver-

visé. Jusqu'ici, dans la Ligue des Droits de l'Homme, nous avons considéré qu'il y avait deux choses subversives : l'injustice et l'arbitraire. (*Applaudissements*). Nous croyions qu'en dehors de ces deux choses-là, les hommes qui composent la Ligue des Droits de l'Homme pouvaient penser comme ils voulaient. Si nous nous mettons à rechercher quelles opinions peuvent être subversives, nous n'en avons pas fini. Chaque ligueur pourra bientôt excommunier son collègue. Une théorie est toujours subversive par rapport à une autre !

Je puis le dire ici au nom de tous mes camarades ouvriers qui sont, on peut peut-être l'affirmer, la partie vitale de la Ligue des Droits de l'Homme : quand on aura déclaré que les théories syndicalistes sont des théories subversives, il ne nous restera plus qu'à partir, et nous le ferons. Nous sommes venus à la Ligue des Droits de l'Homme tout en étant syndicalistes, tout en ayant des opinions révolutionnaires, parce que nous pensions et nous voyions qu'il y avait tout de même là quelque chose à faire, que quand on aurait habitué les gens à réfléchir à la portée de certains principes quand on aurait défini à leurs yeux un idéal de justice, on leur aurait donné quelque chose, on aurait développé leur faculté de penser, on les aurait élevé au-dessus des préoccupations souvent trop étroites et élargi leur façon de concevoir le problème social ; mais si on déclare subversives les théories syndicalistes, nous retournons à nos théories syndicalistes exclusivement, nous irons travailler dans nos syndicats, dans nos organisations ouvrières et l'énergie que nous pouvions dépenser dans la Ligue des Droits de l'Homme, tout ce qui en « nous » peut se dépenser, nous le dépenserons peut-être aussi utilement en le consacrant tout entier à notre propagande syndicale et révolutionnaire. (*Applaudissements*).

Je sais bien qu'il y a des fonctionnaires qui n'aspirent qu'à changer de condition, à avoir une situation meilleure et à faire des courbettes devant le pouvoir ; qu'on leur donne de bonnes notes ! Quand la Ligue des Droits de l'Homme marchera dans cette voie, quand elle ne se composera que de gens qui ne peuvent pas marcher debout sous le soleil et affirmer leurs idées devant tout le monde, la Ligue des Droits de l'Homme n'existera plus et ne sera plus la Ligue des Droits de l'Homme. (*Applaudissements*).

DISCOURS

DE M. LUCIEN VICTOR-MEUNIER

Les camarades qui sont ici me rendront cette justice que, si je dis comme l'orateur qui m'a précédé, que je ne m'attendais pas à prendre la parole, ce ne sera pas une précaution oratoire, mais la simple vérité. Je n'étais point sur l'affiche et je comptais me reposer un peu en écoutant les autres, du long trajet que j'ai fait pour venir ici; mais puisque, dans l'absence que nous regrettons tous si profondément de notre cher et honoré président, Francis de Pressensé, il faut que tout le monde se dévoue un peu et qu'à défaut de celui qui occupe si dignement la première place, ceux qui très modestement sont groupés autour de lui se montrent, j'aurais mauvaise grâce à refuser d'ajouter quelques mots à ceux qui ont été déjà prononcés.

Notre éloquent ami, Basch, et l'orateur qui lui a succédé, ont fait allusion aux divisions qui se sont manifestées à l'intérieur de notre Ligue des Droits de l'Homme. Je suis de ceux qui sont venus à Rennes avec le désir ardent et raisonné de faire cesser ces divisions.

Tout à l'heure, on a entendu, on a applaudi des paroles dans lesquelles il y avait, peut-être, en sous-entendu, une menace de démission, de dislocation. Je suis de ceux qui pensent que de quelque côté que puissent se manifester ces velléités de dislocation, elles seraient funestes à la Ligue des Droits de l'Homme. (*Mouvement*).

Je suis de ceux qui croient très fermement que la Ligue des Droits de l'Homme, pour rester fidèle à la pensée qui l'a créée, à la mission qu'elle s'est tracée, que ses fondateurs lui ont tracée, doit demeurer ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire continuer de réunir en elle des représentants de toutes les fractions de l'opinion républicaine, unis tous dans une même pensée de justice et de solidarité sociales et décidés tous à défendre les institutions et les libertés républicaines contre leurs éternels et irréconciliables ennemis. (*Applaudissements*).

Vous disiez tout à l'heure, mon cher Basch : « Depuis dix ans, depuis l'affaire Dreyfus, nous avons eu d'autres amours et d'autres haines. . . » En êtes-vous bien sûr ? Ne croyez-vous pas que ce soit au fond, et sans qu'il y ait

besoin d'aller même très au fond des choses, exactement la même lutte qui continue et que, de même que nous avons vu se réformer à la suite des persécuteurs du capitaine Dreyfus la même coalition qui, dix ans auparavant, s'était, à la suite du cheval noir de Boulanger, ruée à l'assaut des libertés républicaines, de même nous voyons aujourd'hui sous une autre forme, sous un autre titre, se réformer encore et toujours la même coalition réactionnaire et cléricale ? (*Applaudissements*).

Oh! évidemment, il s'est produit des changements, mais ce sont des changements de simple apparence. Il est bien certain qu'il y a encore peu d'années, on pouvait croire, en voyant la tournure qu'avaient prise les luttes électorales, que, de même que les loups ont totalement disparu d'Angleterre à force de battues, l'espèce royaliste avait totalement disparu de France, et que, s'il existait encore chez nous quelques spécimens de cette race éteinte, on les conservait plutôt comme on conserve dans l'alcool ou des momies soigneusement entourées de bandes de toile. (*Applaudissements*). Et cependant, tout à coup, nous avons eu cette surprise de voir, comme après une nuit d'orage un sol humide se hérissé de champignons, surgir un peu partout des royalistes, des camelots du roi. (*Rires*).

Il y a dans ce phénomène, dans cet essai de restauration de l'idée... appelons cela si vous voulez une idée... de l'idée royaliste en France, quelque chose qui doit attirer notre attention. Il n'en est pas un seul, j'en suis sûr, de ceux qui regardent d'un peu près ces choses, qui n'ait été frappé du caractère absolu d'*insincérité* des manifestations dans lesquelles se dépensent les camelots du roi, de l'évidente outrance des paroles et des gestes, et de la plus évidente encore disproportion entre ces paroles et ces gestes et les motifs allégués.

Eh quoi! — je reprends ce que vous disiez tout à l'heure — « d'autres amours et d'autres haines! » Mais est-ce que ces camelots du roi n'ont pas commencé par vouloir faire revivre l'affaire Dreyfus? Est-ce qu'ils n'ont pas couvert les murs de France de placards dans lesquels ils essayaient de jeter la suspicion sur l'arrêté souverain rendu par la cour suprême, placards devant lesquels, du reste, la nation française est passée indifférente et qui seraient intéressants seulement si on pouvait arriver à

savoir d'où est venu l'argent qui les a payés ? (*Rires et applaudissements*). Mais il est utile de constater qu'au début de cette tentative de restauration du parti royaliste, il y a cet essai de recommencement si misérablement avorté, de l'affaire Dreyfus ; et cela suffit assurément pour montrer la filiation entre la coalition d'hier et celle d'aujourd'hui.

Est-ce que les camelots du roi ont fait dans ces manifestations dont je parle quelque chose de sérieux, quelque chose qui puisse donner à croire qu'ils aient véritablement des espérances et des volontés et veuillent réaliser ces espérances et faire aboutir ces volontés ?

Ils ont manifesté en l'honneur de cette pauvre Jeanne d'Arc pour laquelle personnellement je vous assure que j'éprouve une très vive sympathie et que je plains de tout mon cœur d'être aujourd'hui la victime des royalistes et de l'église romaine et de servir de prétexte à de misérables parades comme celle qui a eu lieu tout récemment à Saint-Pierre de Rome. (*Applaudissements*).

Ils ont manifesté aussi contre la pièce de Mirbeau et Natanson : le *Foyer*, et, là, on peut se demander s'ils se sont rendu compte de ce qu'ils faisaient, car vous savez que cette pièce est un réquisitoire contre les misérables qui se livrent sous le couvert de la religion à l'exploitation la plus odieuse : celle de l'enfance misérable ; et vous savez aussi que les auteurs du *Foyer* n'ont guère fait que mettre à la scène le réquisitoire formulé par « Monseigneur » Turinaz, l'évêque de Nancy lui-même, contre les *Bon Pasteur* et autres bagnes religieux. On se demande comment il a pu se trouver des citoyens français pour se solidariser avec ces misérables exploités de l'enfance qu'ont dénoncés des évêques eux-mêmes, indignés par leurs agissements. (*Applaudissements*).

Qu'est-ce qu'ils ont fait encore ? Quelques-uns se sont cachés sous des bancs ou attendant que l'agent de police eut le dos tourné ; ils ont dégradé quelques statues, et se sont sauvés à toutes jambes.

C'est là tout ce qu'on appelle l'agitation royaliste et on voudrait que nous prissions cela pour de l'argent comptant et que nous disions : Oui, le parti royaliste relève la tête. Non, si on considérait l'agitation royaliste en soi, elle serait absolument négligeable et ne mériterait pas un instant l'attention ; mais précisément, la seule question est de savoir s'il faut la considérer *en soi*. Je crois qu'elle

n'est qu'une apparence, un simulacre ; je ne crois pas le moins du monde que les Camelots du Roi agissent sous l'inspiration et pour les intérêts de celui qu'ils appellent « Monseigneur le Duc d'Orléans ».

Ah ! ce pauvre duc d'Orléans, il était déjà ridicule, mais d'un ridicule adouci par le temps, estompé dans l'indifférence et l'oubli, tandis que les agissements de ses partisans auraient vite fait de le rendre odieux. Est-ce qu'ils ne multiplient pas tous les jours ce qu'on appelle les lourdes gaffes ? Un nommé Mayol — ce n'est pas le chanteur comique, celui-là a du talent — a rappelé la guillotinade de Louis XVI. On ne devrait pourtant pas parler de hache dans la maison d'Égalité ; et évoquer « la race » du duc d'Orléans actuel, c'est l'exposer à des souvenirs bien fâcheux car ce furent de bien vils individus, ses ancêtres : depuis le fondateur de la famille, Monsieur, frère de Louis XIV, dont les mœurs inavouables auraient pu paraître naturelles dans l'armée allemande, en passant par le Régent de France mort de ses crapuleuses débauches, par ce Philippe-Égalité qui eut la lâcheté de voter la mort de son cousin pour essayer de sauver sa tête, par Louis-Philippe, traître à la patrie française, et le Comte de Paris dont, vous le savez, en 1872, le programme était républicain tout comme si l'Action Libérale Populaire eût déjà existé...

Il n'est pas possible qu'il y ait en France un citoyen sérieux qui puisse croire à la restauration de la Monarchie. Nous ne pouvons pas admettre la sincérité de gens intelligents qui se présentent à nous comme monarchistes (*Applaudissements*).

Et d'ailleurs, si on voulait discuter un instant, une minute, cette prétention impossible, il suffirait de remarquer que ceux qui s'adressent au suffrage universel en lui demandant de conclure à la monarchie, ne lui proposent pas autre chose en réalité que de se suicider, car si le suffrage universel concluait à la monarchie, la souveraineté nationale cesserait d'exister immédiatement, et alors le suffrage universel n'aurait plus de raison d'être. Si la souveraineté nationale existe, c'est évidemment à la condition de ne pas se supprimer elle-même, et nous tous, citoyens français, qui détenons chacun une part de cette souveraineté, nous avons tous les droits, c'est entendu, hors celui de renoncer à ces droits. Voulut-on même admettre — et, pour mon compte, je me refuse à l'admettre

— que nous eussions le droit d'aliéner notre liberté, nous n'aurions pas le droit d'aliéner celle de nos enfants qui doivent être libres de choisir le gouvernement qu'ils voudront et nous aurions des comptes très graves à leur rendre si, plus tard, quand ils seraient grands ils nous demandaient ce que nous avons fait de leurs droits, et que nous leur répondions : nous les avons aliénés, nous nous sommes ravalés au rang de sujets ; vous n'êtes plus libres, vous devez subir héréditairement la monarchie qu'il nous a plu de vous imposer.

Cela n'est pas sérieux et ce serait perdre son temps que de discuter pareilles aberrations.

Et ce que je voudrais faire en très peu de paroles, c'est rechercher le pourquoi de cette agitation royaliste ; car enfin il est inadmissible qu'elle soit née, comme je le disais par une comparaison trop facile qui m'est venue aux lèvres, comme des champignons après une pluie. Passe encore s'il n'y avait dans les Camelots du Roi que des comparses, des fantoches, des n'importe qui. Mais il n'y a pas que cela. J'admets que les personnages d'une intellectualité négligeable soient la majorité parmi les Camelots du Roi, j'admets qu'ils soient la presque unanimité, mais il y en a un parmi eux qui n'est pas du tout un personnage négligeable.

Tout à l'heure, Basch parlait de son admiration, — le mot a soulevé quelques protestations, — pour cet infâme scélérat qui s'appelle le général Mercier ; je suis presque tenté de dire mon admiration aussi pour le confrère qui s'appelle M. Charles Maurras.

Ah ! Messieurs, M. Maurras n'est pas n'importe qui ; et j'affirme et je prétends prouver en quatre mots que la présence de M. Maurras dans le parti royaliste suffit seule à empêcher de tenir ce parti pour une quantité négligeable.

M. Maurras est quelqu'un ; il a fait ses preuves.

Devant les dreyfusards qui sont ici, je puis rappeler ce jour du premier septembre 1898 où l'on apprit que le lieutenant colonel Henry avait, dans le cabinet du ministre de la guerre, avoué être l'auteur de la pièce qui, le 7 juillet précédent, avait été lue par le ministre de la guerre à la tribune de la Chambre et qui, au mois de février de la même année, produite sous forme d'insinuation par le général de Pellieux et le général de Boisdeffre devant le jury de la Seine, avait enlevé la condamnation de Zola.

Quant on apprit, en même temps, que cet aveu du faussaire Henry était contresigné, d'une part, par la démission du général de Boisdeffre et, d'autre part, par le suicide du principal coupable, lorsque, j'en appelle aux souvenirs de tous ceux qui ont vécu ce temps, lorsque ces choses furent connues, il y eut un instant de désarroi profond dans tout le clan antidreyfusard; toute la réaction cléricale, tous ceux qui, la veille encore, proclamaient qu'à aucun moment, à aucun titre, sous aucun prétexte, ils ne consentiraient à la révision du procès Dreyfus, tous ceux-là, ce jour-là, lâchèrent pied et si on relit les journaux de l'époque, on constate que tous, à ce moment; admirant la nécessité de la révision, reconnurent qu'il y avait quelque chose de changé, qu'il était absolument impossible de s'opposer davantage à la révision d'un procès frappé tout entier de suspicion.

Pendant que tous les réactionnaires cléricaux, s'affolaient, s'effaraienent, perdaient la tête, se répandaient en paroles confuses et incohérentes qu'ils devaient regretter amèrement quelques jours plus tard, il y en eut un, un seul qui garda son sang-froid, qui ne cria pas, qui s'enferma chez lui, examina la situation, reconnut qu'elle était désespérée et que, puisqu'elle était désespérée, on ne pouvait en sortir que par un coup d'audace inouï, et résolut de faire ce coup d'audace inouï. C'était M. Charles Maurras, et deux jours après, il apportait au journal *Le Soleil* auquel il collaborait alors un article où la théorie du faux patriotisme était esquissée à larges traits, où se dessinait la silhouette du colonel Henry faussaire, patriote et martyr.

Le Soleil à ce moment était dirigé par M. Hervé de Kérouhant, le frère d'Edouard Hervé. Il était profondément monarchiste et catholique mais — il y a des honnêtes gens dans tous les partis — c'était, malgré cela, un grand honnête homme, une haute conscience; et peu de temps après il allait s'honorer en apposant sa signature de monarchiste et de catholique au bas de la protestation contre les poursuites intentées au lieutenant-colonel Picquart.

Lorsque M. Maurras lui apporta l'article infâme, M. Hervé de Kérouhant sentit le rouge de l'indignation lui monter au visage et il mit bellement à la porte M. Charles Maurras. M. Maurras porta son article à la *Gazette de France* qui, moins scrupuleuse, l'accepta et le publia.

Ce fut comme le clairon sonnait le ralliement; tous ceux qui s'étaient débandés se rallièrent et quand on vit dans le clan antidreyfusard qu'il y en avait un qui tenait bon, tous coururent à lui et coagulèrent de nouveau. Cela arrive quand on balaie un ruisseau : un bon coup de balai envoie à l'égout tout le limon qui un instant auparavant faisait stagner les eaux bourbeuses, et pendant un certain temps, le ruisseau coule librement. Qu'il arrive qu'un chiffon de papier, un brin de paille, n'importe quoi, s'arrête de nouveau, tout de suite d'autres ordures, d'autres immondices viendront s'agglutiner, s'agglomérer à lui et reformeront le barrage derrière lequel les eaux puantes recommenceront de stagner. L'article de Maurras a été ce chiffon de papier autour duquel se sont soudées toutes les ignominies réactionnaires et cléricales. Toute la coalition s'est reformée; et il n'est pas exagéré. — j'en appelle aux souvenirs de tous ceux qui ont vécu ces jours de bataille, — de dire que, ce jour-là, M. Charles Maurras a été à lui seul la réaction cléricale tout entière.

La présence d'un homme aussi remarquable parmi des adversaires qui le sont si peu, donne à croire qu'il y a quelque chose là-dessous. Les Camelots du Roi, ce n'est rien du tout, mais M. Maurras ne peut être là pour rien; il est là pour quelque chose. Je crois qu'il est là parce que l'Action libérale populaire qui a manqué son coup aux dernières élections et qui voudrait bien le réussir aux élections prochaines, a cru nécessaire d'inventer un péril de droite pour faire équilibre au péril de gauche qu'elle exploite avec toute l'ingéniosité que vous savez. De sorte que les Camelots du Roi, le parti monarchiste, sont là pour permettre à M. Piou et à ceux de l'Action libérale de dire au bon public : « Vous voyez où conduisent les exagérations syndicalistes et révolutionnaires. Ils font revivre la réaction sous sa forme la plus odieuse : la réaction monarchiste... C'était prévu. Nous, les libéraux de l'Action populaire, nous sommes des hommes d'ordre, de progrès, aussi éloignés de la monarchie que de l'anarchie. Faites face à ces deux périls; votez pour nous; prenez notre ours... » — Et le tour serait joué ainsi. (*Rires*).

Je crois que c'est de cette façon qu'il faut interpréter les tentatives royalistes auxquelles nous assistons, et je dis que nous nous trouvons manifestement devant une

très vaste organisation; en présence d'une colossale intrigue dont nous sentons les fils se resserrer autour de nous; et si je me suis étendu avec quelques détails sur ce point, c'est parce que je voulais en arriver à ceci : que, puisque les adversaires de nos libertés et de notre honneur veulent recommencer la bataille, et prennent tant de soin de mettre tous les atouts de leur côté pour tenter un retour offensif, et donner de nouveau l'assaut à la République, c'est notre devoir, à nous autres républicains, de rester unis en masse compacte, en bloc solide, pour repousser une fois de plus les forces de nos éternels adversaires.

Citoyens, j'ai prononcé le mot qui résume toute ma pensée; je dis que, s'il est vrai que des divisions se sont produites dans notre Ligue des Droits de l'Homme, il serait absolument malheureux qu'un des courants d'opinion qui se sont manifestés triomphât de l'autre; je dis que, dans la Ligue des Droits de l'Homme, il ne doit y avoir ni vainqueurs ni vaincus.

Bien des fois nous avons dit, en constatant que les sections de la Ligue des Droits de l'Homme rassemblent des citoyens appartenant à toutes les fractions de l'opinion républicaine : des républicains modérés, des radicaux, des socialistes, que la Ligue des Droits de l'Homme était l'image même du bloc républicain, de ce bloc républicain qui aux élections dernières a remporté, vous le savez, la victoire sur la réaction coalisée.

Disons mieux maintenant, disons que dans la plus grande partie de la France, les sections de la Ligue des Droits de l'Homme sont tout ce qui subsiste encore de ce bloc républicain.

Ah ! ce n'est pas étonnant que la Ligue des Droits de l'Homme subisse une crise; est-ce que la crise n'est pas générale? Est-ce que les fautes, les erreurs, les maladresses commises n'ont pas fait tomber en ruine ce bloc si superbe il y a quelques années? Est-ce que partout on n'observe pas un état de malaise, de trouble, un émiettement, un éparpillement? La Ligue des Droits de l'Homme est la seule organisation qui reste debout à l'heure actuelle, et je dis, et c'est par là que j'ai terminé : C'est notre devoir à tous qui voulons rester fidèles à la pensée des fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme, de ne pas donner aux adversaires, non pas la joie du spectacle de nos divisions, mais quelque chose de plus

sérieux; la satisfaction de voir s'écrouler à son tour cette Ligue, dernier morceau de ce bloc républicain que nous voulons au contraire reconstituer, parce que nous savons que c'est par l'union de tous les républicains sincères et loyaux sur le terrain des principes républicains, c'est-à-dire de la Déclaration des Droits de l'Homme, que peut être assurée la victoire sur les éternels ennemis de la République, de la France et de la pensée humaine. (*Vifs applaudissements*).

DISCOURS DE M. FERDINAND BUISSON

A cette heure, je suis honteux de vous retenir, ne fût-ce que quelques instants, mais puisque mes amis de Rennes m'ont fait un devoir, à moi qui suis un des hôtes parisiens de cette ville et de cette section de la Ligue des Droits de l'Homme, d'apporter mon humble témoignage, je ne puis le leur refuser.

Après la magnifique séance à laquelle nous venons d'assister, je suis sûr que vous êtes sous la même impression qui me pénétrait tout à l'heure. Notre ami Basch, en faisant cet admirable tableau, ce raccourci si vigoureux, digne de son talent et de son cœur, dans lequel il nous a fait revoir les grandes figures d'il y a dix ans, notre ami Basch ne nous a pas seulement intéressés, passionnés, émus jusqu'au fond de l'âme, il nous a donné la plus claire des leçons. En nous disant comment est née la Ligue des Droits de l'Homme, il nous a dit ce qu'il faut qu'elle soit, ce qu'il faut qu'elle reste.

Elle est née de l'affaire Dreyfus, c'est-à-dire d'un mouvement nullement calculé, nullement prémédité, d'un mouvement spontané de la conscience humaine. Elle a été un exemple d'action directe dans le meilleur sens du mot et dans le plus haut. Elle est née de ce droit, de ce devoir que toute âme républicaine, quand elle rentre en elle-même, sent puissamment : le droit et le devoir de protester contre l'injustice et de se jeter à la traverse de tout acte arbitraire de si haut qu'il vienne. (*Applaudissements*).

C'est ainsi que cette affaire tragique, où il a fallu, pour sauver un innocent, faire appel à la fois à toutes les forces du sentiment et à toutes les clartés de la raison,

ce drame inouï a été l'épreuve salutaire, le creuset d'où la conscience française est sortie transformée.

Et alors, l'heure terrible passée, qu'est-ce que se sont proposé les fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme. Ils ont voulu garder l'élan de ce premier mouvement si noble, si populaire, si national, et je dirai, moi, si humain. Ils ont pensé qu'il ne fallait pas que cette heure inoubliable fût oubliée ; et ils ont décidé de rester ensemble après, comme pendant la bataille.

Et de même que nous avons suivi aux heures d'orage Francis de Pressensé, comme on suit toujours un homme de cœur qui ne recule ni devant le péril, ni devant l'injure, ni devant la calomnie, de même, au lendemain de la victoire, nous avons voulu rester groupés autour de lui, prêts à continuer. Oui, à continuer, car vous aviez raison, cher ami Basch, quand vous disiez tout à l'heure que nous avons compris à quoi la victoire nous engageait. Oui, je l'ai dit alors et je ne m'en dédis pas, nous avons découvert qu'il y a une affaire Dreyfus partout où il y a un droit lésé, un homme qui souffre, une conscience humaine opprimée, une victime de l'arbitraire, de l'oppression, de l'injustice sociale, quelle qu'en soit la cause ou la forme. (*Applaudissements*).

C'est ainsi que nous avons découvert, nous tous, ouvriers et bourgeois, radicaux, socialistes, de quelque nom que nous puissions nous appeler, chrétiens, juifs, libres-penseurs, nous avons découvert qu'il y a quelque chose au-dessus de toutes ces divisions, quelque chose de plus grand que toutes les préoccupations politiques, que toutes les luttes d'intérêt ou de parti. C'est cela même que nous appelions les droits de l'homme et que nous retrouvions partout autour de nous, dans bien d'autres drames aussi douloureusement tragiques que l'affaire Dreyfus. Ah ! combien souvent l'homme du peuple, le prolétaire, ressemble à ce malheureux capitaine que vous venez de nous décrire tout à l'heure, qui s'en venait de si loin, du fond de son tombeau et dont la voix rauque pouvait surprendre et indisposer ceux-là mêmes qui auraient voulu le défendre.

Il a souvent cette voix rauque, l'homme du peuple qui souffre, qui proteste, qui revendique : nous avons parfois de la peine à le comprendre, nous avons peur de ses menaces, peur de ses cris de douleur, peur de ses revendi-

cations durement exprimées. Malgré nous, nous ne le comprenons pas.

Et c'est parce que l'affaire Dreyfus nous a obligés à faire effort pour les comprendre, effort d'humanité qui est en même temps un élan de justice, c'est pour cela que la Ligue des Droits de l'Homme a pu vivre et a voulu vivre. Inspirée par le poignant sentiment d'un devoir moral et social, la Ligue des Droits de l'Homme n'était pas faite pour être une société politique. Elle ne peut pas être un champ clos de batailles politiques. (*Applaudissements*).

La Ligue des Droits de l'Homme n'appartient et ne veut appartenir à aucun groupement politique. Elle perdrait sa raison d'être si elle devenait la chose d'un parti, n'importe lequel, le mien, le vôtre ou tout autre. Aucun parti ne doit pouvoir mettre la main sur cette assemblée de consciences. Oui, ce sont des consciences qui s'unissent étroitement pour persévérer dans l'effort qu'elles ont commencé à propos de Dreyfus.

Une question se posait, que Basch vient de définir très exactement. Voulons-nous être une simple société de défense, une sorte de bureau central de réclamation, recueillant les protestations des intérêts lésés et aidant ceux qui se plaignent à se faire rendre justice par l'application des lois existantes? Mission sans doute fort honorable, mais si nous nous bornions à ce rôle, il n'y aurait pas besoin d'un si vaste effort. Un bon comité technique de juristes y pourrait suffire. Nous voulons plus : nous devons être la société chercheuse, initiatrice, investigatrice, celle qui ne se borne pas à faire respecter les droits inscrits dans le code, mais qui découvre et affirme les droits nouveaux, les droits et les devoirs inconnus hier et qui seront demain des vérités banales, la société qui s'efforcera de mettre toujours plus complètement, plus réellement en lumière sous le nom de droits de l'homme, tous ces droits non encore écrits ou bien insuffisamment écrits, celui de la femme, de l'enfant, du vieillard, de l'infirme, des victimes du travail, les droits de tout être humain qui a besoin pour une raison quelconque du secours de la société, qui lui demande la possibilité de vivre une vie qu'on puisse appeler la vie humaine. C'est l'ensemble de tous ces droits que nous sommes en train de conquérir.

Il y a des gens qui croient que la Déclaration des

Droits de l'Homme est depuis longtemps un texte achevé et parachevé. Cela n'est pas vrai. Cette grande charte, avec la magnifique parole qui la résume : « tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », il faut la libeller en détail ; elle a ou elle aura un très grand nombre de chapitres, et c'est à la rédaction de chapitres restés en blanc, qu'il nous faut travailler.

Il appartient à notre Ligue des Droits de l'Homme d'entreprendre cette rédaction avant la lettre, de la préparer dans l'opinion publique parfois avant que le Parlement n'en soit saisi. C'est sa raison d'exister et d'agir et c'est aussi sa raison de rester au-dessus des partis et des divisions parlementaires.

N'ayant pas d'autre but, elle ne peut porter ombrage à personne. Rechercher les moyens de rendre la société de plus en plus équitable, solidaire et fraternelle, tirer du fond de nos consciences les devoirs de l'individu envers la société et ceux de la société envers l'individu, écrire ainsi à la lumière de ces vérités qui illuminent les cœurs droits le nouvel Evangile social et en faire l'objet, non d'une propagande électorale, mais de la prédication la plus indépendante et la plus désintéressée, voilà notre programme, voilà notre raison d'être. (*Applaudissements*).

On dit que la Révolution est finie ; il y a des gens qui le croient. D'autres, dont nous sommes, pensent que la Révolution ne fait que commencer, qu'elle se continue avec cette différence, qu'aujourd'hui, grâce à la République, elle peut se continuer victorieusement, dans la paix et la liberté, par la seule force d'un appel incessant à l'idée de justice et à la conscience de l'humanité. (*Vifs applaudissements*).

LE BANQUET DE CLOTURE DU CONGRÈS

La section de Rennes a organisé, le 31 mai, à l'occasion du Congrès de 1909 de la Ligne des Droits de l'Homme, un banquet qui a réuni environ 250 convives. M. Pierre Quillard présidait. Il était entouré des membres du Comité Central et des délégués de la section de Rennes.

Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés. En voici le texte :

DISCOURS DE M. HENRI SÉE

Citoyennes, Citoyens,

Je dois d'abord adresser nos remerciements les plus vifs à tous ceux qui ont collaboré à l'organisation du Congrès, et en première ligne, à mon ami Cavalier, auquel je n'ai succédé que d'hier ; c'est lui qui à l'origine a été le véritable organisateur de ce Congrès. Puis, dans notre section, nous avons trouvé les dévouements les plus désintéressés et les plus précieux : tous les membres de notre Comité ont dépensé, sans compter, leur temps et leurs peines, et je dois mentionner tout spécialement notre vice-président Dottin, qui a dirigé l'aménagement de nos locaux, et notre secrétaire et notre trésorier, les citoyens Lorant et Dominguez, qui se sont vraiment prodigués depuis des mois, qui ont été constamment sur la brèche. Je tiens aussi à ne pas oublier nos camarades, ouvriers et étudiants qui ont assuré le service d'ordre au théâtre et au lycée. Enfin, notre tâche a été singulièrement facilitée par notre cher secrétaire général dont vous connaissez tous l'extrême obligeance.

Je tiens aussi à vous remercier et à vous féliciter, mes chers collègues, d'être venus si nombreux à notre Congrès, bien que beaucoup d'entre vous aient dû supporter la fatigue d'un long voyage.

Au nom de la section de Rennes, et aussi au nom de toutes nos sections de l'Ouest, permettez-moi de vous dire la joie que nous avons éprouvée du succès de cette belle manifestation, de vous répéter combien nous avons été heureux qu'elle ait eu lieu dans la vieille capitale de la Bretagne, en ce pays, où les idées qui nous sont chères ont eu au début de la peine à pénétrer, mais où maintenant elles s'implantent si fortement.

Je disais avant-hier que les populations bretonnes avaient été longtemps courbées sous le joug. Mais il est une chose qu'il importe aussi de ne pas oublier : c'est que ces populations, à certains moments de l'histoire, ont fait d'énergiques efforts pour secouer le joug. Je ne veux pas vous faire un cours d'histoire (cela me serait moins permis encore qu'à un autre) ; mais rappelez-vous qu'en 1789, c'est en Bretagne qu'a vraiment commencé le mouvement révolutionnaire ; rappelez-vous la superbe révolte du Tiers Etat de Bretagne contre l'iniquité des privilèges qui accablaient la nation ; rappelez-vous le rôle glorieux de cette bourgeoisie bretonne, de ces avocats, de ces « intellectuels » du temps, qui déjà, avant la réunion des Etats Généraux, ont ébauché les formules de notre Déclaration des Droits de l'Homme. Et je puis ajouter encore que cette bourgeoisie révolutionnaire a fait appel aux forces vives du peuple, à ces pauvres paysans Bretons, si misérables, accablés si durement par les droits seigneuriaux : elle a fait siennes leurs revendications et souvent même elle les a provoquées. Car elle avait compris que c'était sur le peuple qu'il lui fallait s'appuyer, si elle voulait abattre les forces séculaires d'oppression.

Eh bien ! citoyens, vous conviendrez qu'il y a tout à espérer d'une population capable de tels élans, d'une population vraiment démocratique, et comme le disait Basch l'an dernier, profondément désintéressée. Le peuple de Bretagne doit venir, viendra à nous.

J'affirmais aussi qu'une manifestation comme celle-ci devait être pour nos idées une propagande excellente. Je ne croyais pas si bien dire. Et nous pensons tous que pour nous-mêmes, ligueurs, il a été bienfaisant, en com-

mémorant le 10^e anniversaire du procès de Rennes, de nous rappeler nos origines et de nous retremper, en quelque sorte, aux sources vives de notre grande association.

A la belle réunion du théâtre et à l'émouvante cérémonie d'aujourd'hui, nous avons revécu le procès de Rennes et toute l'affaire Dreyfus. Samedi, dans son admirable discours, notre ami Basch a évoqué, d'une façon merveilleuse, le cadre de cet inoubliable procès, les personnages de ce drame extraordinaire, les protagonistes des deux camps, les héros et les criminels; ses paroles provoquaient en nous une sorte d'hallucination: tous ces hommes nous apparaissaient avec leurs traits, leurs gestes, leurs attitudes; et c'étaient aussi leurs pensées, leurs sentiments, leur âme même qui ressuscitaient. Et en même temps toute l'affaire revivait, se dessinait en un merveilleux raccourci. Supposons qu'il se soit trouvé encore dans la salle un anti-dreyfusard sincère, je pense qu'après avoir entendu Basch il aurait été converti, ou tout au moins que sa conviction aurait été singulièrement ébranlée.

Il nous a semblé que ce rappel d'un passé déjà lointain était utile, était nécessaire, que ce n'était pas seulement une leçon de choses pour nos adversaires, mais que pour nous aussi, c'était un enseignement profitable.

Commémorer l'affaire Dreyfus, les origines de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est nous rappeler comment et pourquoi elle a été fondée. Voilà ce qu'ont exprimé en termes excellents beaucoup d'orateurs, et, en un langage admirable les citoyens Francis de Pressensé et Buisson. La Ligue des Droits de l'Homme a été fondée pour défendre, en toute occasion, envers et contre tous, les victimes de l'injustice et de l'arbitraire, pour soutenir, sous toutes ses formes, la liberté individuelle, et au premier chef la liberté d'opinion, pour tâcher de faire triompher, autant qu'il dépend de nous, la justice, dans le sens le plus large du mot.

C'est en restant fidèles à cet idéal que nous nous conformerons à notre charte fondamentale. Mais nous devons aussi donner à cette charte toute l'extension dont elle est susceptible, comprendre le développement nécessaire de ces articles impérissables, tel qu'il nous est imposé par les besoins de notre temps. Des problèmes nouveaux se posent, qu'il nous est impossible d'é luder; nous

devons en chercher une solution digne des grands principes que nous défendons.

Telles sont, vous l'avez compris, les idées essentielles qui se dégagent de tout ce qui a été dit à ce Congrès. Nous sommes sûrs que les fortes paroles qui y ont été prononcées n'auront pas été vaines, et nous espérons que notre Ligue des Droits de l'Homme, par ses efforts incessants, par sa protestation inlassable contre les abus de toutes sortes, pourra réaliser une parcelle de l'idéal de justice que nous rêvons.

DISCOURS

DE M. LUCIEN VICTOR-MEUNIER

Je suppose que si notre excellent camarade Guillard me donne la parole, c'est parce qu'il veut bien se souvenir qu'il y a deux ans, lorsque le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme s'est tenu à Bordeaux, j'ai eu l'honneur de présider un banquet qui ressemblait singulièrement à celui-ci et dont en Gironde le souvenir est vivant dans tous les cœurs.

Mais, tout à l'heure, je l'avoue, ce n'était pas au banquet de Bordeaux que je pensais.

J'ai pu amener un sourire sur les lèvres austères de mes compagnons de table... (*Protestations et rires*)... Quoi ! les membres du Bureau et les conseils juridiques !... Je supprime, si vous voulez, le mot « austères »... J'ai pu amener un sourire sur leurs lèvres en faisant passer devant eux le menu d'un banquet tout à fait démocratique, essentiellement rural, qui a eu lieu il y a environ un mois pour l'inauguration d'une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme dans la commune de Salignac, en Gironde. Les braves gens, de vaillants et généreux cœurs républicains, je vous jure, qui avaient organisé ce banquet, ne pouvant se livrer à des débauches culinaires, avaient voulu au moins évoquer le souvenir de ces festins du grand monde où figurent pompeusement les escalopes de foie gras à la Montgolfier et les turbans de soles à la Lucullus. Ils avaient cru bien faire en baptisant leurs plats bien simples, bien modestes, de noms qui leur sont chers. Je lis : Bouillon

démocratique, Bouilli à la Pressensé... (*Rires*)... Civet à la Trarieux... »

Je m'arrête ; n'y a-t-il pas, dans cette association de noms : Pressensé et Trarieux, quelque chose de touchant et auquel nous ne devons pas être indifférents ? Cela nous indique que ces braves gens unissent indissolublement dans leur pensée le passé et le présent de la Ligue des Droits de l'Homme. Et je songeais, en revivant les heures fraternelles que j'avais vécues au milieu d'eux, à la pénible sensation qu'ils ont évidemment éprouvée lors des incidents récents qui ont amené, je ne crains pas de le dire, un certain trouble, un certain malaise dans notre Ligue.

Oh ! citoyen de Pressensé, permettez-moi de vous le dire amicalement — et vous savez de quel respect profond et de quelle admiration émue est faite cette amitié — vous n'avez pas voulu, dans un sentiment que je comprends, que le mot : malentendu fût prononcé hier au Congrès. Soit ; cependant, ce mot répond bien à une réalité précise. Oui, il y a eu des malentendus, et de bons camarades en sont victimes ; et je songe à la tâche qui m'incombe maintenant, comme à beaucoup d'entre nous, tâche qui consistera à dissiper ces malentendus et à rétablir l'harmonie au sein de notre grande association.

Un mot a été dit, tout à l'heure, que je reprends, que nous avons dans notre Ligue des Droits de l'Homme des « fatigués ».

Cela arrive forcément ; toute troupe en marche laisse derrière elle des éclopés, des trainards, des fatigués. Nous suivons une route qui monte incessamment, et à chaque lacet de cette route, des horizons nouveaux nous montrent que nous avons encore des efforts nouveaux à faire. Il est tout naturel qu'il y en ait qui sentent la lassitude engourdir leurs muscles et s'arrêtent au bord du chemin, ne sentant plus en eux la force de gravir.

Il y a deux méthodes dans ce cas : d'abord, la méthode qui, par exemple, a été suivie par le général Duchêne à Madagascar, lors de cette épouvantable expédition qui a jonché le sol de la grande île africaine de neuf mille cadavres français. Quand il a reconnu l'impossibilité de tracer cette route sur laquelle les fameuses voitures Lefèvre n'ont jamais pu rouler, le général Duchêne, vous le savez, a résolu de rassembler tous les éléments valides qu'il avait encore, environ quatre mille hommes restant

des dix-huit mille qui avaient été débarqués dans l'île, et avec cette colonne volante, de se précipiter désespérément jusqu'à Tananarive, espérant ainsi frapper de terreur l'ennemi. Dans une marche de ce genre, il n'était pas question des trainards, des éclopés, des fatigués; ceux qui tombaient en route, on les abandonnait sur le bord du chemin; et longtemps après on a retrouvé leurs squelettes dans la brousse.

Il y a une autre méthode plus humaine, celle qui consiste à faire suivre la colonne en marche de voitures d'ambulance, d'un matériel d'infirmerie, pour ramasser ces trainards et ces éclopés et tâcher de les remettre en état de poursuivre le chemin.

Je vous le déclare, chers camarades, je me sens en ce moment une âme d'infirmier. Il me semble que c'est mon devoir de m'arrêter avec la voiture d'ambulance, auprès de ces fatigués, de ces éclopés, de les reconforter par de bonnes paroles, de leur verser dans la bouche quelques gouttes de cordial, de les débarrasser au besoin d'une partie de leur chargement, et de les aider ainsi à reprendre la marche en avant.

Songez-y : la méthode du général Duchêne présente de graves dangers : s'il s'était trouvé en avant de Tananarive un parti de quelques centaines de Hovas, la colonne volante aurait été écrasée et l'expédition de Madagascar se serait terminée par un désastre.

Je crois et je dis simplement qu'il est peut-être bon de songer à réunir toutes les troupes pour le moment prochain où nous aurons à livrer bataille; ce n'est pas quelques centaines de sauvages que nous aurons devant nous, mais toute une coalition très forte qui prépare dès maintenant le retour offensif de la réaction contre la République.

Je crois qu'il est de notre devoir à tous de rassembler les éléments un peu épars en ce moment de notre grande association. Je sais bien qu'on peut dire : Tant pis pour ceux qui s'arrêtaient; nous comblerons ces pertes par les gains que nous réaliserons par ailleurs. Mais éviter ces pertes n'empêchera pas de réaliser ces gains. Ce qu'il s'agit de faire, ce n'est pas de reculer jusqu'à ces fatigués, mais de les pousser en avant, de les faire marcher avec nous.

C'est à cette tâche que, comme président de la Fédération girondine, je compte dès demain m'employer. J'es-

père que grâce aux efforts que mes collaborateurs et moi, nous n'épargnerons pas, nous n'aurons à subir aucun affaiblissement, et que tous ceux qui ont ces jours-ci manifesté des hésitations, des doutes, tous ceux qui se sont montrés fatigués, seront réconfortés par nos paroles, par les explications que nous leur donnerons ; de sorte que, quand vous reviendrez à Bordeaux, — j'espère que vous y reviendrez un jour pour un congrès futur, — vous y retrouverez une Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen plus forte et plus nombreuse encore qu'aujourd'hui, n'ayant « semé » personne, ayant au contraire conquis des adhérents nouveaux, tous bien résolus à continuer l'effort vers le haut idéal de justice et de vérité qu'a fait apparaître la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. (*Applaudissements*).

DISCOURS DE M. MARIUS MOUTET

Vraiment, je ne sais à quel titre vous me donnez la parole. Le représentant de la section de Lyon n'a pas plus de raisons de prendre la parole que celui de la section d'Espalion que vous avez citée. Moins encore en vertu de l'adage : « Qui ne dit mot consent ».

Je dois simplement, au nom de ceux qui sont venus de loin, remercier ceux qui nous ont ici aussi bien accueillis. La route a peut-être été longue, mais nous avons trouvé au bout ce que nous venions chercher : ces amis qui nous ont accueillis à cœur ouvert, ces hommes qui pensent comme nous et qui, parce qu'ils ont mené une lutte assurément plus difficile et plus dure que la nôtre, nous ont offert en même temps que le réconfort de leur amitié, le réconfort de leur exemple. (*Applaudissements*).

Lorsque nous avons entendu Basch rappeler, à la réunion du théâtre, ce qu'avait été pendant des années leur vie, de ces collègues intellectuels et ouvriers, qui se tenaient étroitement unis, dans cette cité hostile, pour défendre à la fois leurs personnes et leurs idées, nous nous sommes rendu compte de tout le courage qu'ils ont ainsi dépensé pendant que nous, de notre côté, nous luttions, mais assurément avec moins de peine et moins de difficultés. Nous sommes donc heureux d'être venus ici, d'avoir été à Rennes, parce que par là-même, c'est là

seulement que nous avons pleinement compris tout l'effort qui a été accompli.

Je n'en veux pas dire davantage et c'est vraiment, je vous assure, d'un cœur sincèrement ému et reconnaissant, que j'adresse ici mes remerciements à la section de Rennes de la Ligue des Droits de l'Homme pour l'accueil qu'elle nous a fait. (*Vifs applaudissements*).

DISCOURS DE M. DOIZY

Le hasard des scrutins a fait de moi le premier des nouveaux élus au Comité Central présents ici ce soir. Je n'en tire aucune vanité, mais je suis heureux que cette circonstance toute fortuite me permette de remplir un doux devoir. Je vous demanderai seulement d'être indulgents, car je viens de nos lointaines Ardennes, et suis arrivé presque aphone, ce qui n'a rien d'agréable pour ceux qui m'écoutent. Aussi, je serai bref.

Notre premier devoir, à nous les nouveaux élus, est de remercier les amis connus et inconnus qui nous ont fait le grand honneur de nous associer à la direction de notre Ligue des Droits de l'Homme. Ils ont fait violence à la modestie de certains d'entre nous; mais ils nous ont grandement honorés, je le répète, et pour les remercier, le mieux que nous puissions faire, c'est de leur promettre de tout notre cœur, de donner ce que nous avons de meilleur en nous-mêmes à la prospérité d'une grande association faite de tant de beauté et de grandeur morales. (*Applaudissements*).

A nos aînés du Comité Central qui depuis trois jours nous ont témoigné tant de franche sympathie, tant de cordiale amitié, de bonne camaraderie, nous pouvons dire que nous viendrons partager avec eux toutes leurs responsabilités. Certainement, pour faire constamment notre devoir, nous n'aurons qu'à nous rappeler les trois jours que nous venons de passer au milieu de vous. Ces trois jours ont été pour nous pleins d'enseignements. Nous avons d'abord retrempé notre courage aux forces vives de la grande Affaire qui nous a tous mis en mouvement, grâce à l'excellent discours de notre ami Basch, qui nous a émus jusqu'aux larmes avant-hier soir, qui a fait passer en nous ce frisson des premiers jours, si

douloureux, mais en même temps si aiguillonnant. Nous avons assisté ensuite à ce passionnant débat sur l'attitude du Comité Central : nous comprenons maintenant, en face des attaques si vives et si généreusement prodiguées par certaines sections au Comité Central, nous comprenons l'obstination avec laquelle il a voulu le vote d'un ordre du jour précis et net. Nous avons constaté avec joie que l'immense majorité d'entre vous, que ceux qui représentent la fraction la plus agissante de la Ligue des Droits de l'Homme ont tenu à montrer qu'ils ne sont nullement fatigués, qu'ils ne veulent pas s'arrêter encore, ne veulent pas se reposer sur la route de l'arbitraire, sur cette route où à chaque instant, telle l'hydre antique, l'arbitraire, de ses bras sans cesse renaissants, nous enveloppe.

Evidemment, certains d'entre nous ne pourront pas donner au Comité Central un concours absolument régulier ; la difficulté des communications nous en empêchera ; mais il ne faudra pas que nos aînés du Comité Central pensent qu'ils auront à nous traîner à leur remorque comme un poids mort. Pas du tout. Nous représentons, mon ami Barthélemy et moi, notamment, une partie de cette province qui suit avec attention le mouvement des événements, qui se décide peut-être un peu plus lentement qu'à Paris, mais qui lorsqu'elle est décidée, veut et veut obstinément ce qu'elle veut.

Notre excellent président, à la cérémonie de cet après-midi, montrait combien il avait fallu plus de courage aux ligueurs de province pour oser affirmer leurs idées à un moment où il était dangereux d'être dreyfusard.

Eh bien ! certes, oui, nous avons eu des heures difficiles : il a fallu que des hommes se dévouent pour secouer et pour violenter cette province, il a fallu que nous mettions de côté tous nos intérêts privés, que nous luttons résolument contre cette hostilité sourde, hostilité cachée qui est plus terrible que l'hostilité ouverte des grands centres. Nous avons eu, oui, des jours pénibles, car il faut bien vous imaginer que dans nos petites villes, dans nos villages qui sont absolument empoisonnés par une presse ignoble, par une presse à feuilletons sensationnels, par une presse qui érige le mensonge en doctrine et en système, qui s'adresse à des paysans qui sont très défiants de leur nature pour les choses de chaque jour, mais qui ont une confiance aveugle dans ce qui

est écrit, dans ce qui est imprimé, qui, en un mot, croient aux « écritures », aux nouvelles bien entendu, il a fallu que malgré tout, envers et contre tous, certains d'entre nous sachent s'élever au-dessus de toutes les contingences, sachent montrer qu'ils étaient sans peur et voulaient être sans reproche.

Nous, les représentants de cette province, nous serons aujourd'hui avec nos aînés du Comité Central à nouveau sans peur et nous tâcherons d'être toujours sans reproche.

Je ne veux pas terminer sans dire notre fierté à nous, les nouveaux élus, d'avoir été appelés à collaborer à cette grande œuvre sous la direction du grand honnête homme qui est à la tête de la Ligue des Droits de l'Homme. Nous avons été douloureusement surpris de voir certains de nos collègues oser accoler à son nom les mots d'homme néfaste ; nous avons été honteux pour notre Ligue des Droits de l'Homme que ces collègues soient assez aveugles pour ne pas avoir compris ce qu'est cet homme. Puisque le pouvoir est un dissolvant si puissant, nous attendrons qu'il soit ministre des affaires étrangères. (*Rires*)... pour lui réserver nos critiques et nos « aménités », mais d'ici là — et je regrette que ce ne soit probablement jamais, car il ferait mentir le proverbe — nous conserverons pour lui l'affection la plus vive, la confiance la plus profonde et l'admiration la plus enthousiaste. Grâce à lui, la Ligue des Droits de l'Homme vivra et vivra d'une vie véritablement active et féconde ! (*Applaudissements*).

DISCOURS DE M. BARTHELEMY

Mes chers collègues,

Je n'étais pas préparé à prendre la parole dans cette réunion et, de plus, je ne suis pas habitué à faire de longs discours. Je vous demande donc toute votre indulgence.

Que vous dirais-je ? Que nous sommes heureux, comme vous le disait tout à l'heure notre collègue le D^r Doizy, d'être amené par vos votes à concourir ensemble au travail de notre Ligue des Droits de l'Homme. Nous apporterons à cette tâche toute notre bonne volonté ;

nous ferons tout ce que nous pourrons afin de vous donner toute la satisfaction que vous êtes en droit d'attendre de nous ; nous n'aurons qu'un seul but : poursuivre la réparation de toutes les injustices qui nous seront signalées. Nous travaillerons aussi activement qu'il nous sera possible et alors seulement, nous croirons pouvoir justifier le choix de vos suffrages à notre égard.

L'an prochain, quand vous viendrez au Havre, nous espérons que vous éprouverez la même satisfaction qu'à l'heure actuelle à Rennes. Vous serez parmi nous dans un même milieu qu'ici et aussi accueillant que vous pourrez le désirer.

Vous aurez le plaisir de visiter nos grands ouvrages maritimes, notre superbe port de commerce moderne, au milieu de notre merveilleux pays de Normandie.

Après notre congrès, nous pensons organiser la magnifique promenade par la Seine, du Havre à Rouen. Ce sera le voyage de retour des congressistes.

Cette promenade est unique ; aussi, nous espérons vous y voir nombreux, afin que le plus de ligueurs possible puissent connaître avec nous les merveilleux rivages de la Seine où tant de sites agréables, tant de souvenirs historiques, attirent chaque été les touristes du monde entier.

Je termine, en m'excusant du manque d'habitude que j'ai de prendre la parole ; également, en vous remerciant sincèrement, mes chers collègues, de votre bienveillance et de vos suffrages qui nous permettront dans l'avenir, d'apporter notre concours entier et dévoué au Comité Central. (*Applaudissements*).

DISCOURS DE M. ALCIDE DELMONT

Un mot seulement, citoyens, pour rappeler ce soir la discussion qui a clôturé la séance de la matinée, lorsque Moutet a rappelé tous les faits sur lesquels l'attention de la Ligue des Droits de l'Homme s'était portée, tous les faits qui devaient émouvoir l'opinion de tous les ligueurs sincères. Un mot seulement pour vous dire que si la Ligue des Droits de l'Homme a été la grande militante du droit et de la justice en France, ses efforts sont

aussi suivis avec une attention soutenue par delà les mers. Nos camarades venus nombreux de sections coloniales ont tenu à vous affirmer ici leur confiance, vous dire leurs espérances infinies dans la grande militante infatigable qu'est la Ligue des Droits de l'Homme, qui dès la première heure de sa fondation avait su éveiller la conscience française et l'attacher à l'examen réfléchi et scrupuleux de tous les problèmes qui méritent l'attention de la démocratie. (*Approbaton*).

Ils sont venus vous le dire. Et nous avons parlé ce matin de ces populations décimées par l'arbitraire, là-bas, en Indo-Chine. Mais ce n'est pas seulement sur l'Indo-Chine, c'est sur tout le territoire colonial français que sévissent l'arbitraire, l'injustice et l'illégalité, dont certains fonctionnaires semblent vouloir faire en quelque sorte un dogme de l'administration coloniale. (*Applaudissements*). Et alors, d'un bout à l'autre du territoire de nos colonies, s'élève un cri de protestation et un jour, si on n'y prend garde, on provoquera la révolte de toutes les populations indigènes brimées systématiquement par certains administrateurs sans scrupule, sans foi, ne cherchant qu'à assouvir des desseins d'hostilité violente, grisés par leur fonction et ne cherchant qu'à trouver là-bas des satisfactions d'amour-propre et à donner libre cours à des besoins d'autorité.

La Ligue des Droits de l'Homme a un rôle qui lui est assigné, elle a su déjà l'accomplir. Notre président, de Pressensé, a porté la question à la tribune de la Chambre; les députés sans exception de nuance, sans distinction de parti, pour une fois, se sont trouvés derrière lui, appuyant sa motion, votant à l'unanimité avec l'acceptation du gouvernement l'ordre du jour qu'il avait présenté. Il a posé le problème au nom de la Ligue des Droits de l'Homme et il l'a posé au Parlement même. Il faut que nous continuions cette tâche.

Il y a là un grand effort à faire. Il ne faut plus, et nous n'avons plus le droit, de limiter notre œuvre. La bataille a été trop généralisée et a été engagée d'une façon trop ample pour que nous puissions nous désintéresser de l'injustice sur quelque point que ce soit du territoire. On a commencé, il faudra qu'on suive, et je tenais, moi colonial, ce soir, ici, ayant l'honneur d'être membre du Comité Central, à dire que le Comité Central dans la grande bataille engagée, n'a pas seulement a dé-

fendre toutes les populations d'Indo-Chine, mais toutes les populations des autres colonies brimées, victimes de l'arbitraire et de l'injustice. Des sections se sont organisées, elles s'organiseront chaque jour plus nombreuses aux colonies et c'est la preuve et ce sera chaque jour davantage la preuve que c'est en nous que les victimes de l'injustice placent tout leur espoir. La Ligue des Droits de l'Homme, défenseur inapaisé de toutes les causes de justice, n'arrêtera pas son effort aux limites de la France. Elle continuera la tâche commencée, la poursuivra jusqu'au bout pour donner satisfaction à toutes les populations d'au-delà les mers qui pleines d'espérance réclament et attendent son appui. (*Applaudissements*).

DISCOURS DE M^{me} MARIA VÉRONE

Citoyennes et citoyens,

Tout à l'heure, en entendant le président de la section de Rennes rappeler que bien des grandes initiatives avaient été prises dans ce pays de Bretagne, je me souvins qu'avant-hier, en visitant le palais de justice, j'avais vu, en la grande salle, deux logettes dont l'une servait à Anne de Bretagne et l'autre à M^{me} de Sévigné pour assister aux Etats de Bretagne. Et je me disais que dans cette Bretagne monarchique, dans cette Bretagne réactionnaire, il y avait eu une époque où les femmes jouissaient de leurs droits, non point toutes les femmes, certes, mais au moins quelques-unes d'entre elles ; tandis qu'à l'heure actuelle, dans notre France républicaine et démocratique, la femme ne jouit au point de vue politique d'aucun de ces droits qu'avaient Anne de Bretagne et M^{me} de Sévigné. Et je pensais aussi : A Rennes, il y a dix ans, une grande injustice fut commise, mais à Rennes aujourd'hui même, un grand cri de justice s'élevait.

L'espoir est né dans les cœurs et dans les âmes des femmes. Elles se sont dit : La Ligue des Droits de l'Homme ne représente plus seulement la défense des droits des hommes, mais la défense des droits de tous les êtres humains, des hommes comme des femmes. (*Applaudissements*).

Ne croyez pas que c'est seulement comme femme que je suis heureuse des votes d'aujourd'hui ; c'est comme

républicaine et, certes, vous me pardonnerez de dire que c'est aussi comme socialiste, comme libre-penseuse. Ah ! les femmes sont encore en bien des endroits sous le joug du prêtre. Mais vous, hommes, qu'avez-vous donc donné aux femmes ? Vous leur refusez le paradis dans le ciel et vous voulez que sur la terre elles gardent l'enfer ? Ah ! non point : donnez-leur quelque chose en échange ; remplacez l'idéal si lointain, si nébuleux, si hypothétique de la vie future ; remplacez cet idéal par quelque chose de tangible. Donnez à la femme la possibilité de rechercher non plus le paradis dans le ciel, mais de lutter pour avoir le paradis sur terre, et non seulement pour elle, mais aussi pour tout ce qu'il y a de meilleur en elle, pour ce qu'elle aime le mieux sur la terre : pour ses enfants. (*Applaudissements*).

Et lorsque vous aurez donné à la femme la possibilité d'entrer dans la lutte, d'entrer dans le combat, alors le nombre des femmes républicaines, des libres-penseuses, augmentera sans cesse, et j'ai le droit de dire que le nombre des ligueurs et des ligueuses augmentera d'autant.

Ce qu'il vous faut, citoyens, pour affermir, pour assurer la véritable République et non pas seulement une république nominale, en France, ce qu'il faut, c'est le concours des femmes, c'est le concours des mères ; c'est pourquoi je me réjouis de cette victoire d'aujourd'hui. Nous pourrions rentrer dans nos groupes féministes et dire partout : Il y a une Ligue des droits de la femme, il y a des sociétés féministes, mais il y a aussi en France une Ligue des Droits de l'Homme qui s'est prononcée pour nous, qui marche avec nous, et c'est pourquoi ce soir je bois de tout mon cœur à la prospérité de la Ligue des Droits de l'Homme... et des droits des femmes, à la défense des droits de tous les êtres humains. (*Applaudissements et ban répété*).

DISCOURS DE M. VICTOR BASCH

Lorsque, ce matin, notre spirituel ami, Marius Moutet, a parlé des « intellectuels fatigués », il m'a semblé qu'il ne visait pas seulement ceux de nos anciens amis qui viennent de nous quitter, mais plus d'un de ses collègues

présents à ce Congrès. Pour moi, en tout cas, je me suis senti atteint par l'ironique formule « Intellectuel », je le suis, ou, du moins, je devrais l'être de par ma fonction. Et quand à être fatigué, je puis vous assurer que je le suis extraordinairement.

Une voix. — On ne s'en aperçoit pas. (*Rires*).

M. Victor Basch. — Puisque, malgré cette fatigue, le Comité Central insiste pour que je prenne la parole à ce Banquet, je m'en venge en oubliant que j'ai l'honneur d'en faire partie et je vous demande l'autorisation, oh! mon ami Sée, d'empiéter, pour quelques instants, sur vos droits et de parler comme si j'étais encore ce que je fus : président de la section de Rennes. Laissez-moi, puisque je commence à me faire vieux, égrener le chapelet des « T'en souviens-tu ? »

Où vous souvenez-vous, mes vieux camarades. Nous avons été, en janvier 1908, sept à protester contre l'illégalité de la condamnation de Dreyfus, six universitaires et un intellectuel... non fatigué, notre ami Vignols, que j'aperçois ici, non loin de moi, comme aux heures les plus critiques de la tourmente anti-dreyfusarde, j'en ai toujours vu, à côté de moi, poitrail en avant, trique à la main. (*Rires et applaudissements*). Ce sont ces sept là qui fondèrent, un dimanche après-midi, dans la vieille maison que j'habitais, la section rennaise de la Ligue des Droits de l'Homme. Quelques vieux républicains et quelques fonctionnaires vinrent se joindre à nous. Mais, que pouvait cette petite troupe contre les 70.000 âmes et surtout les 70.000 corps de cette ville, acharnés contre elle. Comment recruter, au milieu des manifestations violentes qui s'étaient produites contre nous, des adhérents nouveaux? Sur qui appuyer notre action? Comment et où organiser des réunions?

Alors, citoyens, nous avons fait, ce que, depuis un siècle, a toujours fait la bourgeoisie républicaine, lorsqu'elle a vu la liberté menacée, nous avons songé aux ouvriers, nous avons pensé à la Bourse du Travail. Nous savions que c'est là et là seulement que nous trouverions des compagnons pour la lutte difficile que nous allions entreprendre. L'on nous parla des deux chefs ouvriers, Bougot et Beaupérin, des socialistes révolutionnaires. C'est eux qu'il fallait voir et gagner à notre cause.

A cette époque, j'avais, quant à moi, trente-quatre ans et jamais, vous entendez, jamais, je n'avais vu de près

un ouvrier, je n'avais parlé avec un ouvrier, je ne savais pas ce que c'est qu'un ouvrier, j'avais bien vu, du haut de ce Montmartre où j'avais été élevé, descendre, tous les matins, vers Paris, des centaines et des centaines d'ouvriers et d'ouvrières. Mais, je l'avoue, ce sont surtout les ouvrières, les jolies petites ouvrières parisiennes que j'avais regardées. Oh! de loin, du haut d'un quatrième, en tout bien et en tout honneur... (*Rives*). Quant à des ouvriers « socialistes révolutionnaires », j'imaginai encore bien moins ce que cela pouvait être, et, pour être tout à fait franc, je confesse que cela me faisait un peu peur. J'avais vécu jusqu'ici dans le monde des idées, comme sous cette cloche de plongeur dont parle Jean-Paul. Les seuls anarchistes que j'eusse fréquentés s'appelaient Kant, Fichte et Hegel. Et lorsqu'un soir, nous nous engageâmes, Sée et moi — Sée qui était déjà socialiste à cette époque et l'est resté et moi qui le suis devenu — lorsque nous nous engageâmes dans une allée sombre qui menait à un hôtel, l'Hôtel Pire, je crois, où nous devions nous rencontrer avec les chefs du parti socialiste, je crois bien que je sentis quelque chose comme un petit frisson d'inquiétude.

Je fus vite rassuré. Nous fûmes accueillis à bras ouverts par les chefs et leurs amis. Et lorsque j'entendis Bougot nous parler avec ce clair bon sens et cette spirituelle bonhomie dont vous avez pu juger vous-mêmes, l'autre soir, au théâtre et au Congrès, lorsque je le vis avec ses lourds poings et son large torse, symbole de la force ouvrière, je sentis que nous n'étions plus seuls et que la lutte devenait possible. Aussi l'entreprimes-nous gaiement, et vous savez, camarades, que si elle fut rude, elle fut féconde aussi et elle nous valut, au hasard des batailles, des adhérents de plus en plus nombreux : de sept nous passâmes à vingt, puis à cinquante, à cent, à trois cents, jusqu'à ce que, grâce surtout à la propagande méthodique, scientifique de notre ami Cavalier et de son fidèle acolyte Lorant, la section de Rennes comptât aujourd'hui près de six cents membres.

Une voix. — 614. (*Applaudissements*).

M. Victor Basch. — C'est ainsi que vous avez grandi et collaboré vaillamment à la grande tâche à laquelle Trairieux et ses amis ont appelé la démocratie consciente. Aujourd'hui, vous recueillez la récompense de votre effort. Vous avez eu l'honneur de recevoir les représentants de la Ligue des Droits de l'Homme, accourus de tous les

points du territoire républicain, pour discuter quelques-uns des plus graves problèmes de l'heure présente. Vous avez vu et entendu quelques-uns des premiers ouvriers de la grande œuvre à laquelle nous travaillons de concert, plusieurs des fondateurs de cette Ligue à laquelle nous sommes si passionnément attachés qu'il nous semble que, si elle venait à disparaître, la démocratie perdrait l'un de ses organes les plus nobles et les plus essentiels. Vous avez vu ce misérable Mathias Morhardt (*Rires*), misérable puisque dès que grince l'un des rouages de la grande machine qu'est fatalement devenue notre association, c'est à lui que nous nous en prenons tous, à lui qu'il est juste, n'est-ce pas, de rendre aussi un peu responsable de ce que, malgré les erreurs qu'elle ne peut pas ne pas commettre, la Ligue des Droits de l'Homme accomplit d'utile, de beau et de grand. (*Vifs applaudissements*). Vous avez vu aussi l'anarchiste connu et redoutable, le compagnon Pierre Quillard! Il a fait, ce matin, quelque chose comme de l'action directe. Et vous avez pu juger, durant tout ce Congrès qu'il a présidé, de son âme sanguinaire. Tous ceux qui ont bien regardé ses yeux bleus, y ont vu en quoi consiste son anarchisme : dans l'amour désintéressé de toutes les libertés et dans le sacrifice de sa personne et de toutes ses forces aux peuples privés de liberté. (*Vifs applaudissements*). Vous avez vu et entendu Ferdinand Buisson : il n'est plus ici, mais il faut se garder de l'oublier. Vous conserverez le souvenir de l'admirable discours qu'il a prononcé au théâtre et où il vous a montré à nu toute sa conscience, l'une des plus hautes et des plus pures de ce pays. (*Vifs applaudissements*).

Et vous avez vu aussi et entendu Francis de Pressensé. Ah! citoyens, lorsque l'on parle de Pressensé et du Comité Central, l'on fait jouer à celui-ci un rôle bien humiliant. Tous, nous apparaissions à côté de lui comme de petits garçons sans volonté, sans personnalité, sans conviction propre. Dès qu'il émet un avis, nous nous y rangeons immédiatement, sans oser hasarder une objection. Et c'est parce que Pressensé est socialiste, est député unifié, que le Comité Central s'est engagé dans la voie que certains de nos amis trouvent si périlleuse.

Je ne défendrai pas le Comité Central contre ces ridicules accusations. D'ailleurs, n'y a-t-il pas quelque chose de vrai dans ce que l'on raconte? Oui, souvent, presque toujours, lorsque quelques-uns d'entre nous se trouvent

en désaccord avec M. de Pressensé, après l'avoir entendu discuter la question litigieuse, ils s'inclinent. Ils s'inclinent devant son impeccable érudition qui porte sur les domaines les plus variés du savoir, devant son extraordinaire puissance verbale, devant la force d'une dialectique qui peut se permettre d'être d'autant plus souple que les principes dont elle part et auxquels elle aboutit sont plus immuables, devant les traits de son humour, qui comme tout vrai humour, cache dans la plus mordante ironie, la plus chaude générosité de sentiments. Oui, nous nous inclinons, parce que pour des âmes non dépourvues de toute valeur et de toute noblesse, il n'est rien de plus doux que de s'incliner devant une grande intelligence et une âme haute. (*Vifs applaudissements*).

Vous avez donc entendu Pressensé et Buisson vous exposer l'attitude du Comité Central dans la crise que nous venons de traverser. Vous avez eu conscience, j'en suis sûr, que, comme l'a dit tout à l'heure notre ami Lucien Victor-Meunier, il y a eu, à propos de l'affaire des postiers, de grands malentendus entre nombre de ligueurs et nous. Voulez-vous que je vous en révèle un ? On a dit et répété que l'organisation du meeting de la salle Tivoli a été due à la pression exercée sur le Comité Central par son président : c'est la politique particulière du député unifié de Lyon qui expliquerait l'erreur que nous aurions commise. Or, la vérité, la voici. Le soir où l'on a discuté au Comité Central la question de savoir si et comment la Ligue des Droits de l'Homme interviendrait dans la question des postiers, M. Francis de Pressensé était à Lyon. Ce soir-là, si la presque unanimité du Comité Central était d'avis de protester contre l'illégalité des révocations, il y eut de telles divergences sur la forme à donner à cette protestation que l'on décida d'organiser une seconde réunion à laquelle seraient conviés expressément tous les membres du Comité Central, pour que tous les avis pussent se faire jour et que la résolution définitive pût être prise en toute connaissance de cause. Cette seconde réunion eut lieu, mais M. Francis de Pressensé, toujours à Lyon, n'y assista pas non plus. Sans doute, notre président, qui, de près ou de loin, ne se désintéresse jamais de la Ligue des Droits de l'Homme, avait fait savoir au Comité Central qu'il était partisan d'une intervention énergique de la Ligue des Droits de l'Homme. Aujourd'hui, après les émouvants

débats du Congrès, vous êtes tous fixés sur le sens et la portée de cette intervention. Vous savez que le Comité Central a décidé le meeting avant que la grève fût déclarée et que son intervention était si peu destinée à fomenter cette grève qu'une proposition avait été faite et adoptée de faire une démarche auprès du gouvernement en vue d'éviter le conflit qui allait éclater, démarche que seul le manque de temps a empêché. Tout cela, citoyens, vous le raconterez, en rentrant dans vos sections, vous répétez ce qui a été dit au Congrès et vous dissiperez les malentendus qui se sont produits. Et alors, oh ! Lucien Victor-Meunier, je suis sûr que les « fatigués » et les « élopés » n'auront même pas besoin d'infirmier, mais que d'eux-mêmes, ils se relèveront, ils se redresseront et continueront à marcher avec nous à la conquête de la vérité, de la justice et de la liberté. (*Vifs applaudissements*).

DISCOURS DE M. PIERRE QUILLARD

Mesdames, Messieurs,

Le compagnon Pierre Quillard parlera d'une voix probablement défaillante. Vous avez entendu, depuis quelques jours que nous sommes ici, beaucoup de métaphores militaires ; on a parlé de vainqueurs et de vaincus, et tout à l'heure, notre bon ami Lucien Victor-Meunier parlait des troupes de Madagascar semées sur la route par le général Duchène qui fut à peu près aussi criminel que le général Mercier. (*Approbation*). Vous me permettez pour changer, d'employer une métaphore monacale, ou plutôt de me référer à une habitude qui a cours dans les couvents : à la fin des agapes, le frère cuisinier se couchait par terre et s'inclinait devant ceux qui sortaient pour se reprocher les péchés de cuisine qu'il avait pu commettre. Et moi, je viens vous demander pardon tout d'abord des péchés que j'ai pu commettre comme président intérimaire...

Une voix. — Vous n'en avez pas commis !

M. Quillard. — Ensuite, par pure obéissance, pour obéir non point à la règle ni à la hiérarchie, mais par déférence pour mes collègues du Comité Central, je viens m'acquitter d'une double tâche qui est fort agréable. Je dois au nom du Comité Central remercier encore

une fois, on me les remerciera jamais trop, la section de Rennes et la municipalité de Rennes qui nous ont préparé ici l'accueil que vous savez, et je serai obligé, parce qu'on ne peut pas trouver des mots nouveaux, inédits, des épithètes nouvelles, — très sommairement, — de remercier encore notre ami Sée, notre ami Basch, les citoyens Lorant et Dominguez qui ont si bien aménagé le congrès et jusqu'au repas que nous avons ce soir. (*Ap-
probation*).

Il y a dix ans, je suis venu à Rennes pour la première fois, dans cette fournaise d'août et de septembre, sous le ciel lourd, orageux, qui ajoutait son poids et ses tempêtes latentes et l'ardeur de la salle d'audience à la tempête épouvantable qui se déchainait dans l'âme de tous ceux qui ont assisté à ces journées... c'était hier au contraire un singulier réconfort quand nous montions vers ce restaurant des Cavetis par le jardin du Thabor ; c'était un singulier réconfort de voir, à travers les feuilles et les branches de ces grands cèdres, Basch, qui êtes sensible à l'esthétique, n'était-ce pas une joie de voir à travers les branches sombres de l'arbre luire un ciel qui était maintenant aussi bleu, aussi intense, aussi profond que le ciel de ces pays latins, de ces pays hellènes qui sont peut-être pour nous notre patrie encore plus que la France. (*Applaudissements*).

Ayant accompli ce premier devoir, j'en ai un autre à accomplir, féliciter ceux de nos nouveaux collègues du Comité Central qui sont assis à cette table, et pour ne point respecter les règles ordinaires, je commencerai par le plus jeune et je féliciterai notre collègue Emile Kahn, parisien que nous, parisiens, nous allons être heureux de retrouver rue Jacob le plus souvent possible et à qui nous imposerons, car ce sera le plus jeune moine du couvent, les plus lourdes tâches, qu'il n'en doute pas... Et l'ayant à côté de nous, — je vais ensuite respecter les règles et les traditions, — nous serons heureux d'avoir le fils d'un de nos meilleurs ligueurs, du citoyen Gustave Kahn et de Mme Kahn. (*Applaudissements*).

Et puis, je félicite, au nom de tous, nos collègues Barthélemy et Doizy que nous attendions depuis longtemps parmi nous et que nous sommes heureux d'y voir ce soir. (*Approbaton*).

C'est ainsi, mes chers collègues, que dans ce pays de Rennes, ce soir, nous sommes heureux ; car nous avons,

nous aussi, même les anarchistes, des sortes de traditions, mais ce sont des traditions que nous nous sommes imposées et que nous nous sommes consenties, nous sommes heureux de nous trouver, ici, parmi les gens qui ont senti, qui ont souffert, qui ont pensé comme nous il y a dix ans, non point à Rennes ou à Paris, mais dans toute la France; nous sommes heureux de retrouver cette grande solidarité dans la pensée, dans la raison et dans la justice, des morts et des vivants, de ce qui est la vraie France. (*Applaudissements*).

DISCOURS DE M. FRANCIS DE PRESSENSE

Comme mon ami Basch, je puis dire, non pas au sens professionnel du mot, que je suis un intellectuel, mais sûrement que je suis fatigué. Vous m'avez souvent, trop souvent entendu depuis quelques jours; tout a été dit ce soir comme tout avait été dit au Congrès. Ce ne sera par conséquent que quelques brèves paroles d'adieu et de gratitude que je prononcerai à la fin de ce banquet.

Je voudrais, moi aussi, m'associer à ceux qui se sont félicités d'être venus à Rennes. Je n'avais pu m'y rendre il y a dix ans. Peut-être cette circonstance a-t-elle contribué à donner une force plus grande aux impressions que j'ai ressenties, aux souvenirs qui se sont présentés en foule à mon esprit quand j'ai parcouru les rues de votre ville, quand je faisais connaissance avec ces lieux historiques!.. Plusieurs de mes collègues m'ont demandé: comment se fait-il que vous n'avez pas fait acte de présence parmi nous en 1899? La raison en est simple et péremptoire: on avait bien voulu me donner l'instruction formelle dans l'intérêt de la grande cause qui devait se débattre devant le Conseil de guerre de Rennes, à moi et à quelques-uns d'entre nous, de ne pas nous rendre ici. Quant à moi, on prétendait qu'un incident qui s'était produit peu de temps avant: un ordre du jour qu'un certain colonel d'artillerie nommé de Saxié avait fait lire devant le front des troupes, dans lequel il m'insultait grossièrement et auquel j'avais répondu comme il convenait, avait créé une situation telle que ma présence serait de nature à provoquer des incidents fâcheux pour le bien de la cause à laquelle nous devons naturellement tout abandonner. Je connaissais déjà pourtant Rennes,

mais je n'avais pas eu l'occasion de le revoir depuis les événements de 1899. Aussi ai-je accueilli avec joie l'idée d'y tenir le Congrès de 1909. Ce n'était pas seulement le désir si naturel pour la Ligue des Droits de l'Homme de venir célébrer, dix ans après le procès de 1899, cet anniversaire de honte, dans le lieu même où l'acte criminel avait été accompli, qui nous amenait ici.

Le président de la section de Rennes, M. Sée, a fait allusion aux souvenirs historiques qui pouvaient et qui devaient nous conduire en Bretagne et nous faire choisir cette cité. Nous ne pouvions pas en effet oublier le rôle que Rennes a tant de reprises a joué dans l'histoire de France. Nous ne pouvions pas oublier que c'était là que s'était manifesté avec force et éclat à certains moments ce besoin d'indépendance provinciale qui était la forme historique sous laquelle se montraient les aspirations de liberté du peuple de France. C'est dans votre Palais de justice qui siégèrent ces Etats de Bretagne où se réfugia jusqu'au dernier jour de l'ancien régime l'esprit d'indépendance. C'est là que se déroula ce grand procès de la Chalotais, ce grand épisode dans le drame émouvant d'émancipation intellectuelle qui eût, vers le milieu du 18^e siècle, l'expulsion des jésuites pour péripétie centrale. C'est là qu'à l'aurore de la Révolution se réunit ce Tiers-Etat de Bretagne qui, comme celui du Dauphiné, donna le signal et rédigea la formule du grand mouvement de 1789. Etudiants et ouvriers, intellectuels et prolétaires, s'étaient entendus dès lors ; un étudiant en droit qui devait être plus tard l'illustre général de la Révolution, Moreau, fit là ses premières armes pour la liberté.

L'histoire qui est un grand metteur en scène, qui est un puissant dramaturge, a voulu que ce fût dans cette ville de Rennes que se jouât l'un des drames moraux les plus palpitants de l'histoire de France, je dirai, sans crainte d'exagérer, de l'histoire universelle. Dans cette petite salle du lycée où nous étions réunis cet après-midi, les partisans de ces deux causes, les champions de ces deux conceptions, de ces deux idéals qui se divisaient et se divisaient encore la France, c'est là qu'ils se sont rencontrés, mesurés du regard, qu'ils ont entrechoqué leurs arguments. C'est là que fût prononcé l'arrêt d'injustice et d'illégalité qui renouvelait en l'aggravant, le crime de 1891. Toutes ces raisons ensemble faisaient que nous venions ici, je dirai, en prenant ce mot dans un sens tout

laïque, avec un sentiment de piété tout particulier. Nous sentions que nous allions en quelque sorte rejoindre les origines historiques de la Ligue des Droits de l'Homme, que nous allions nous retremper dans son esprit primitif, toucher le tuf et le sol sur lequel fût posé son berceau.

On aurait pu craindre qu'en nous retremplant dans ces souvenirs, nous ne perdions quelque chose de l'esprit nouveau, que nous ne fussions tentés de nous renfermer obstinément dans la contemplation de ce passé qui a été grand et glorieux et qui est notre passé, de sorte, que nous ne pourrions nous occuper comme il le faudrait du présent et de l'avenir.

Il n'en a rien été; tout au contraire. C'est parce que nous avons senti de nouveau battre nos cœurs comme aux jours lointains des origines, parce que nous avons revécu ces temps et retrouvé les raisons qui nous avaient jetés dans la bataille, c'est pour cela que nous avons délibérément, consciemment, après une discussion dans laquelle tous les arguments ont été librement apportés, pris la résolution qui a été prise par le Congrès dans sa séance d'hier et définitivement consacré les initiatives nouvelles du Comité Central.

Et ici, vous le comprendrez, je ne peux pas ne pas faire une brève allusion aux commentaires qui ont été faits sur ce vote, son sens et son application, soit par le citoyen Lucien Victor-Meunier, soit par notre ami Basch. Tous les deux ont semblé penser que peut-être il aurait mieux valu hier qu'on adoptât l'addition relative aux malentendus proposée par le docteur Sollier. Je le disais déjà hier, je peux paraître avoir singulièrement mauvaise grâce à opposer à une telle tentative de conciliation une fin de non-recevoir comme j'ai essayé de le faire au Congrès. Je crois néanmoins devoir expliquer une fois de plus comment, pourquoi, tout en persistant à mettre la Ligue des Droits de l'Homme en dehors et au-dessus des partis, tout en m'efforçant de toute ma conscience, de toutes mes forces, de ne jamais en faire un simple appendice à un parti, quel qu'il soit, j'ai cru utile et nécessaire et je crois utile et nécessaire que le vote rendu hier l'ait été dans les termes où il l'a été.

On nous parle spirituellement de trainards, on nous parle de ceux que nous semons en chemin derrière nous. Assurément, nous avons, nous devons avoir une sympathie réelle pour ceux qui, après avoir pris leur part dans

le combat, ne se sentent pas à l'heure actuelle la force de le continuer. Nous pouvons, nous devons, comprendre l'état d'âme de ceux qui n'avaient pris parti que contre une injustice particulière, de ceux mêmes qui avaient cru que notre effort s'arrêterait à un point nommé et qui, effrayés, déclarent que nous ne devons pas aller plus loin. Pour tous ceux-là, nous devons avoir de la sympathie ou de la compassion, nous efforcer de les rapprocher doucement de nous et leur montrer que bien loin de manquer à leur passé, ils se seront fidèles à eux-mêmes le jour où ils auront repris leur rang dans notre armée. Il ne faut pas toutefois abuser des métaphores et j'imagine quant à moi que si le corps d'armée de Madagascar avait des trainards, il n'en avait pas, du moins, qui lui tiraient dans le dos ; il n'avait pas une section de ses troupes qui fût spécialement chargée ou se fût spécialement chargée de la combattre sur ses flancs ou par derrière et d'entraver à chaque instant la marche que le commandement avait déterminée. (*Mouvement*).

Certes, il a pu y avoir, il y a eu des malentendus. Nous ne prétendons nullement à l'infailibilité. Nous savons que, dans des interventions particulières ou générales, tantôt parce que nous n'avions pas suffisamment étudié l'affaire, tantôt parce que certains éléments de décision nous ont fait défaut, nous savons que nous avons pu prendre des décisions qui soulevaient de légitimes hésitations, de naturelles objections, dans l'esprit des meilleurs ligueurs. Sur tous ces points, nous sommes prêts à passer condamnation, mais ce n'est point ainsi que se pose la question.

La question se pose de savoir quelle doit être l'attitude de la Ligue des Droits de l'Homme dans la situation morale et politique de la démocratie française à l'heure actuelle. Il ne s'agit plus, nous l'avons répété vingt fois au cours de ces derniers débats, de lutter contre une illégalité qui se caractérisait par un acte commis contre un homme, mais de savoir l'attitude que nous prendrions à l'égard de la grande évolution qui emporte les peuples et les sociétés du monde civilisé ; telle est l'unique question qui se pose à l'heure actuelle devant nous.

Nous ne demandons, parce que nous n'avons pas le droit de demander à aucun de ceux qui ont fait adhésion à la Ligue des Droits de l'Homme, à aucun de ceux qui se sont placés sur le terrain défini par les statuts et nos

déclarations en 1899, nous ne demandons à aucun de ceux-là de faire adhésion à un parti quelconque, nous ne leur demandons pas, quand ils entrent chez nous : êtes-vous radical, ou socialiste, ou radical-socialiste ? Nous ne leur demandons rien de cela. Nous n'imposons et nous ne prétendons imposer à personne le programme d'une faction ou le credo d'une secte. Mais nous prétendons qu'à mesure que ces questions nouvelles se présentent devant nous, nous devons les aborder dans l'esprit qui a été exprimé en termes si élevés et si forts hier par notre collègue et ami Ferdinand Buisson. Il vous a dit ce que c'est que cette grande question du droit des fonctionnaires, comment elle se pose devant la démocratie française, comment nous n'avons pas le droit de nous soustraire à son examen, de ne pas apporter notre solution.

Cette solution, nous avons essayé de l'apporter, nous l'avons étudiée longuement à plusieurs reprises ; plusieurs séances de nos Congrès lui ont été consacrées ; à tort ou à raison, les Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme se sont prononcés itérativement pour une solution en faveur du droit d'association et du syndicat des fonctionnaires. Il n'est pas possible qu'en présence de ces délibérations réitérées de nos Congrès on vienne reprocher je ne sais quelle usurpation de pouvoir au Comité Central. Basch vous a dit dans quelles conditions ces délibérations ont été prises ; il vous a appris qu'absent au moment du dernier vote, je n'avais même pu exercer à ce moment-là la modeste influence qui peut m'appartenir parmi mes collègues de la rue Jacob.

En fait, en l'occurrence, le Comité Central a agi librement comme il le fait toujours ; il a agi après délibération approfondie et répétée, après avoir convoqué spécialement un certain nombre de membres qui ont pris la mauvaise habitude depuis un certain temps de ne plus faire même acte de présence ; et c'est dans ces conditions, sans que le président eût pu être présent, que le Comité Central s'est prononcé dans le sens que l'on a ensuite essayé de défigurer de la façon que vous savez. Tels sont les faits. Eh bien, nous disons, quant à nous, qu'il est essentiel que le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, sans prétendre juger à un degré quelconque, les intentions de ceux qui ont mis en cause nos propres intentions, déclare nettement, sans ambages ni circonlocutions, si le Comité

Central a bien ou mal fait de faire ce qu'il a fait, si c'est bien dans ce sens-là qu'il devait engager la Ligue des Droits de l'Homme ; si, oui ou non en agissant ainsi, il a fait montre d'une fidélité complète aux principes de la Ligue des Droits de l'Homme aux précédents et aux votes positifs de notre grande association. (*Applaudissements*).

Quand vous reviendrez dans vos sections, si vous y rencontrez des hommes qui ont des scrupules, des hommes qui vous diront : Mais est-ce qu'on n'a pas attaché d'une façon définitive le navire de la Ligue des Droits de l'Homme aux flancs de la galère socialiste ? Si on vous dit ces choses-là, vous n'aurez qu'à répondre avec à la main, les délibérations mêmes du Congrès : C'est faux. Et à moins qu'on ne me démontre que tous les principes justes et généreux qui sont contenus dans la Déclaration de la Ligue des Droits de l'Homme ou qui en découlent, doivent être le patrimoine exclusif d'un seul parti, à moins qu'on ne me prouve qu'à l'heure actuelle, il faut avoir fait une adhésion explicite au parti socialiste pour avoir le droit de penser comme pensaient nos pères de 1789, comme nous pensions en 1899, comme nous pensions quand M. Trarieux était à notre tête, alors que nous demandions que même les officiers de réserve eussent le droit, en dehors de leurs heures de service, de critiquer librement leurs chefs ; à moins qu'on ne démontre que penser, parler, agir de la sorte, c'est faire nécessairement adhésion à un parti, je persisterai à trouver et à dire qu'on n'a pas le droit de lancer contre nous de pareilles articulations, qu'on fait là une œuvre mauvaise, et qu'à l'heure présente, en pleine bataille, notre premier devoir vis-à-vis de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est de pratiquer la bonne foi envers ses représentants et c'est de mettre un terme à toutes ces agitations qui l'ont arrêtée et paralysée au cours de ces dernières années. (*Vive approbation*).

Ne nous y trompons pas, nous avons devant nous des phases peut-être plus critiques encore que celles que nous avons traversées ; nous aurons des moments plus durs encore, nous aurons des épreuves plus rudes ; et il faut nous faire un courage à la hauteur des événements qui nous attendent dans l'avenir. Il faut que nous comprenions bien tous à quoi nous nous sommes engagés, non pas seulement le jour où nous sommes entrés dans la Ligue des Droits de l'Homme, mais encore au Congrès de

Rennes. Nous avons scellé à nouveau notre pacte initial quand nous avons voté que l'esprit qui doit nous animer, c'est l'esprit de la Révolution, de la Révolution intégrale; que ce que nous voulons défendre, ce ne sont pas des résultats partiels déjà acquis, ce n'est pas un état de choses atteint et établi à un moment donné, mais la force progressive d'émancipation et de justice que contient la Révolution. A nos yeux, nous avons simplement franchi une étape dans une voie que nous devons parcourir jusqu'au bout, parcourir pas à pas en essayant d'entraîner avec nous le plus grand nombre de nos concitoyens, mais sans jamais nous séparer d'un seul de nos principes et sans trahir une seule de nos idées. (*Applaudissements*).

Voilà ce que vous avez dit, déclaré, voilà ce que nous avons accueilli avec joie. Loïn de nous la sotté et coupable pensée de faire de cela un triomphe personnel ou le triomphe d'un parti. Non ; nous prenons le moment même pour faire un nouvel appel à tous ceux des ligueurs qui n'ont pas encore abandonné les rangs de notre Ligue des Droits de l'Homme ; nous faisons un nouvel appel à tous ceux qui ont gardé au cœur la flamme vivante de 1899 et nous les supplions de bien vouloir envisager les nécessités de l'heure présente, de bien vouloir descendre en eux-mêmes, dans leur for intérieur, et de bien vouloir procéder à leur examen de conscience dans les mêmes conditions où ils le faisaient en 1899. Il faut qu'ils décident une fois pour toutes si les préoccupations personnelles, si les préoccupations de parti, si le souci d'une répercussion éventuelle de tel de nos actes sur telle ou telle combinaison politique doit jouer un rôle dans leur esprit et si c'est sur de pareils critères qu'il convient de juger les résolutions du Comité Central et les actes de la Ligue des Droits de l'Homme.

Du moment où ils seront ainsi descendus en eux-mêmes, où ils se seront placés une fois de plus en face de leur conscience, ces hommes qui ont, dans leur passé, un grand jour, ces hommes qui ont une fois compris et accompli leur devoir civique dans toute son étendue, je ne suis pas inquiet de leur résolution finale : je ne doute pas qu'ils comprendront une fois de plus leur devoir et qu'ils s'étonneront eux-mêmes d'avoir pu prêter l'oreille ou donner cours à des soupçons ou à des critiques si indignes de leur passé. Ce sera avec une joie profonde et

sincère que je saluerai le jour où nous verrons cesser ces attaques incessantes, se clore cette campagne de dénominations qui, je le répète, nous paralysent dans une certaine mesure, je souhaite passionnément voir ces hommes venir un à un nous rejoindre, venir reprendre leur rang dans notre bataillon de combat, venir nous dire que, comme il y a dix ans, ils sont résolus à aller de l'avant, à marcher au clairon et au canon, à courir partout où le devoir les appellera, et à soutenir dans leur sublime intégrité les principes essentiels de la Révolution tels qu'ils sont formulés dans la Déclaration des Droits de l'Homme. (*Applaudissements*).

Tel fut le terrain sur lequel nous nous sommes placés autrefois ; c'est là ce qui a fait notre force. Eh bien ! ce terrain, est-ce que nous l'avons jamais quitté une seule heure ? Je défie qu'on puisse montrer un seul de nos actes où nous n'ayons pas été fidèles à ces principes, je défie qu'on puisse, avec preuve à l'appui, affirmer qu'une seule des polémiques dans lesquelles nous nous sommes lancés ait été dictée, inspirée à un moment quelconque par je ne sais quelle rivalité personnelle ou par je ne sais quelle préoccupation sectaire ? Non, il n'est pas vrai qu'il en ait jamais été ainsi. Combien de fois, au contraire n'avons-nous pas ralenti, modéré nos efforts, combien de fois n'avons-nous pas fait halte pour quelque temps au bord d'une déclaration ou sur le seuil d'un acte que nous croyions nécessaire, parce que nous voulions nous ménager un frère d'armes que nous estimions un peu débile, parce que nous avions encore, nous, le culte de ces souvenirs qui ont été si facilement oubliés de certains côtés, mais qui sont gravés au plus profond de nos cœurs ? Est-ce nous qui avons renié jamais ce grand passé ? Et quand nous avons quelquefois l'amère douleur de devoir venir soit dans les assemblées de la Ligue des Droits de l'Homme, soit à la tribune du Parlement, combattre et dénoncer des hommes qui ont été des frères d'armes, des hommes que nous avons été heureux d'avoir à nos côtés dans cette grande lutte, soyez sûrs que ce n'est pas d'un cœur léger, que ce n'est pas sans une profonde mélancolie qu'on accomplit ces actes-là ; c'est quelquefois le plus cruel, mais c'est aussi le plus inéluctable des devoirs. (*Applaudissements*).

Le jour où nous nous dirons que parce que tel homme a été avec nous jadis, parce que nous avons cru que cet

homme à un certain moment incarnait en lui le droit, parce que nous nous sommes groupés autour de lui, parce que nous l'avons défendu et soutenu, quoi qu'il fasse, quelque démenti qu'il donne à son passé, quelque désaveu qu'il inflige à la période la plus noble de sa vie, nous devons mettre notre main sur notre bouche et ne pas même protester, ce jour-là, nous ferions mieux de dissoudre la Ligue des Droits de l'Homme et de déclarer que nous avons fait banqueroute à notre passé comme à nos principes.

Nous ne le ferons pas, parce que vous ne le voudrez pas, parce que nous avons retrouvé dans cette communion avec les souvenirs de notre passé la force d'envisager notre devoir dans l'avenir, parce que nous avons ressaisi, ici, à Rennes, l'esprit qui nous animait en 1899 ; certes, nous ne savions pas dès ce moment tout ce qu'impliquait pour nous le grand pacte que nous avions signé, tous les sacrifices que nous aurions à faire, tous les périls que nous aurions à courir, toutes les amitiés que nous aurions à dénouer, et nous ne savions pas surtout tous les pas successifs que nous aurions à faire et vers quels nouveaux horizons nous serions forcément entraînés si nous voulions rester nous-mêmes. Et pourtant quand nous avons fait cet acte, il comprenait d'avance tout ce que nous avons fait depuis lors. C'est la raison profonde pour laquelle, quant à moi, je suis particulièrement heureux que ce soit à Rennes, dans la ville historiquement consacrée par le souvenir de ce grand attentat contre la légalité et la justice, que nous ayons pour la première fois délibéré complètement sur ces grandes questions d'orientation et de conduite et pris position à l'égard des attaques qui nous sont prodiguées depuis quelque temps. La discussion a été, comme elle devait être, libre, loyale, et c'est en pleine connaissance de cause que vous avez rendu votre verdict.

Nous essaierons d'adoucir par tous les moyens possibles la transition à ceux qui ne sont vraiment, en toute bonne foi, que des trainards ; mais il faut que l'on sache aussi que s'il existe des éléments décidément réfractaires à l'esprit de la Ligue des Droits de l'Homme, s'ils prétendent opposer au présent un passé dont ils s'arrogent le monopole, mais qui ne leur appartient pas plus — qui leur appartient peut-être moins — qu'à nous ; s'ils prétendent nous mettre en contradiction avec nous-mêmes, alors que c'est nous qui sommes fidèles à ce passé, à regret, mais délibérément, résolument, sans revenir sur cette résolution, nous déclare-

rons : c'en est fait, il n'y a plus de place pour vous dans les rangs de la Ligue des Droits de l'Homme. (*Approbation*).

Et alors, j'espère que dans cet avenir qui va se dérouler devant nous, dans les luttes assurément, certainement difficiles, peut-être tragiques, que nous aurons à livrer, au milieu de cette espèce de relâchement de l'esprit public, dans cette décomposition des partis, quand en France ceux qui n'ont pas de principes fixes, qui ne se sont pas attachés à des vérités définitivement établies dans leur esprit, prennent le vent et cherchent de quel côté se tourner; quand on voit recommencer l'empoisonnement systématique de l'esprit français, quand on voit remettre en doute même les succès partiels que nous avions remportés sur la question particulière de l'affaire Dreyfus, quand on voit des masses avides de mensonges écouter cette presse ignoble que l'on avait pu croire un instant étouffée et noyée dans le flot de son propre venin; dans une situation pareille, il faut savoir regarder le péril en face; il faut se dire qu'il ne s'agira pas avec des esprits aussi amollis et pervertis, après de si cruelles désillusions, de recommencer simplement la lutte que nous avons livrée en 1899. Tout différera : l'enjeu de la bataille et les méthodes de combat. Il y ira de la République elle-même, de la démocratie elle-même, de cette évolution sociale qui s'impose, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, à toute la démocratie à l'heure présente mais qui peut être pacifique ou violente, légale ou sanglante. Quand il s'agit de ces choses-là, il est indispensable que nous parlions haut, clair et net, que nous disions ce qui est véritablement le fond de notre programme, ce qui est la résolution de notre volonté. Nous voulons continuer notre œuvre telle que nous l'avons commencée, nous voulons continuer à marcher dans la voie que nous avons ouverte; nous ne nous laisserons pas détourner, nous ne nous arrêterons pas aux misérables compétitions de candidature ou de portefeuille. Nous laisserons de côté toutes ces questions, mais quand il s'agira de dénoncer un acte commis contre la liberté individuelle, contre la liberté d'opinion, quand il s'agira de dénoncer un attentat commis contre l'esprit de la Révolution, on nous trouvera toujours au premier rang, quels que soient ceux qui les ont commis, et surtout s'ils ont été jadis parmi nos amis.

Vous propagerez cette résolution, cet esprit, et vous

aurez cette confiance que la direction de la Ligue des Droits de l'Homme restera ce qu'elle a été depuis le commencement. Il n'y a pas eu de brusque tournant dans notre histoire ; on ne peut signaler un moment où un esprit nouveau ait soudainement disparu dans les délibérations et les actes du Comité Central. Mon prédécesseur, M. Trarieux, ne pensait assurément pas comme moi sur tous les points, mais dans tous les actes qu'il a accomplis au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, il s'est placé exactement sur le terrain où je suis resté avec mes collaborateurs, avec ceux qui le sont depuis le premier jour ; car nous avons le droit de faire appel à ces souvenirs. Quand on vient nous opposer tantôt l'intérêt prétendu de la grande tâche à laquelle nous nous sommes voués et dont nous sommes les humbles et modestes persévérants ouvriers, et tantôt les grands souvenirs de la grande bataille d'autrefois, je ne puis m'empêcher de me tourner vers ceux qui ont été mes compagnons d'armes, vers Quillard avec lequel j'ai mené cette grande campagne de propagande dans la France entière, avec lequel nous avons couru à Avignon, à Toulouse, à Orléans, à Paris, tant de périls communs ; vers Morhardt qui était déjà à cette époque la cheville ouvrière de la Ligue des Droits de l'Homme. (*Applaudissements.*)

Quand on a foi au point où je l'ai dans ses principes et quand on a autour de soi des hommes qui, depuis le premier jour, n'ont pas cessé de marcher librement, dans leur indépendance, dans leur fierté, dans le même chemin que celui que j'ai parcouru, on peut avoir confiance dans la cause que l'on sert et les moyens que l'on a employés.

C'est avec cette pensée rassurante que j'étais venu à Rennes. Je savais qu'il nous suffirait de discuter loyalement, d'apporter nos arguments, de dire ce que nous avons fait et ce que nous sommes, pour qu'il fût absolument impossible qu'un autre verdict que celui que vous avez rendu, fût rendu. Ces choses ont été faites et nous pouvons à l'heure actuelle célébrer la paix. Oui, la paix, mais la paix avec l'honneur, la paix avec le triomphe des idées qui nous sont chères, la paix avec la consécration définitive de la méthode qui a prévalu et qui prévaudra jusqu'au bout dans la conduite, les actes et le langage de la Ligue des Droits de l'Homme. (*Vifs applaudissements.*)